

Sommaire

Édito	4
Chiffres clés	5
Faits marquants	6
Perspectives	7
La compétence assainissement	8
Une compétence pleinement inscrite dans l'adaptation au changement climatique	10
Une modernisation de nos outils	12
Le diagnostic permanent	13
Le patrimoine et les infrastructures	14
Gouvernance, fonctionnement et organisation	16
Une équipe pluridisciplinaire au service de tous les usagers	17
Administratif et relations aux usagers	19
Études et travaux	20
Modes de gestion	25
Fonctionnement et exploitation des réseaux	27
Traitement des eaux usées et pluviales .	28
Conformité des systèmes d'assainissement	32
Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques	36
Contrôles des branchements	37
Le service public d'assainissement non collectif : le SPANC	38
Urbanisme et assainissement	41
Tarification et facturation de la redevance assainissement collectif	44
Recettes, dépenses et situation financière	48
Des partenariats	52
Annexes	54

Édito

L'année 2019 a été la dernière année pleine du mandat 2014-2020 qui vient de s'achever.

Durant cette période, Valence Romans Agglo s'est engagée fortement dans le domaine majeur que représente pour notre qualité de vie la politique d'assainissement.

Durant ces 6 années, nombreuses sont les actions qui ont été engagées par notre communauté d'agglomération, avec en particulier la prise de cette compétence pour nos 54 communes.

Ainsi, fin 2019, la compétence assainissement a pu être complètement harmonisée et organisée sur l'ensemble du territoire

Parmi les nombreux sujets traités, et si nous devions en retenir un, la mise en place d'un tarif unique de la redevance assainissement pour tous les usagers raccordés dès 2020 est symbolique d'une compétence désormais pleinement intercommunale.

En 2019 a été aussi largement diffusé notre « guide pratique de l'assainissement pour les communes ».

Ce guide a pour objectif de permettre aux communes et à leurs services de trouver toutes les réponses à leurs questions sur des sujets parfois complexes : intégration des voies privées, conventions de co-maîtrise d'ouvrage, obligations en matière de raccordement au réseau..... Mais aussi, tout simplement, il leur permettra de trouver rapidement le bon interlocuteur au sein de notre régie assainissement.

Nous souhaitons ainsi améliorer nos relations et nos services auprès des communes, et bien sûr, auprès des 220.000 habitants du territoire, qui sont tous usagers des services publics d'assainissement collectif et non-collectif.

Désormais, il nous reste encore de nombreux défis à relever, avec notamment :

- la mise aux normes du système d'assainissement de Romans, avec l'objectif d'une réduction importante des déversements directs aux cours d'eau par temps de pluie,
- une meilleure gestion patrimoniale des réseaux avec un taux de renouvellement annuel d'au moins 1 %,
- le projet « Aggl'Eau Responsable », avec la mise en œuvre, dès que c'est possible, d'une gestion des eaux pluviales alternative au « tout tuyau ». Infiltrer l'eau pluviale là où elle tombe est un principe très simple qui est pleinement justifié par les nécessaires adaptations de notre territoire au changement climatique,
- enfin, l'inscription pleine et entière de la compétence assainissement dans la transition énergétique engagée par l'Agglo, avec la construction d'une unité de méthanisation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Valence et la mise en place de panneaux photovoltaïques pour alimenter la station de Romans.

Nous espérons que vous trouverez dans ce rapport les réponses aux questions que vous vous posez dans un domaine qui peut parfois apparaitre comme très technique, mais qui représente un enjeu majeur pour la protection de notre environnement comme pour la santé de nos concitoyens.

Bonne lecture!

Nicolas DARAGON Président de Valence Romans Agglo Maire de Valence Yves PERNOT Conseiller délégué à l'assainissement Adjoint au Maire d'Etoile-sur-Rhône

Chiffres clés

13 030 HABITATIONS DISPOSANT D'UN ASSAINISSEMENT

NON-COLLECTIF

13

DES EAUX USÉES

STATIONS
DE TRAITEMENT

CRÉÉS

TAUX DE
DESSERTE
DE LA POPULATION
PAR UN RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

DÉLIVRÉS

AU TITRE DE

L'URBANISME

82 975 ABONNÉSAU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

1616 KM
DE RÉSEAUX
DE COLLECTE DES
EAUX USÉES ET DES
EAUX PLUVIALES

GONTRÔLESRÉALISÉS PAR LE SPANC

18,2
MILLIONS DE M³
COLLECTÉS ET TRAITÉS SUR
LES 3 PRINCIPALES STATIONS
DE TRAITEMENT DES EAUX
USÉES

KM DE
RÉSEAUX
CURÉS
PRÉVENTIVEMENT

TONNES DE BOUES
(EN MATIÈRES SÈCHES)
PRODUITES PAR LES 3
PRINCIPALES STATIONS DE

TRAITEMENT

1,43 €
TARIF MOYEN
PONDÉRÉ TTC/M³
POUR UNE FACTURE
DE 120 M³
(SANS LA REDEVANCE
MODERNISATION DES

RÉSEAUX DE COLLECTE)

4 | Assainissement - Édito - Chiffres clés

Faits marquants

TOUTE L'ANNÉE

Travaux de construction du bassin d'orage de 7000 m³ enterré dans l'enceinte du lycée Camille VERNET à VALENCE.

SPANC: poursuite de la réalisation des campagnes de contrôles initiaux sur les communes d'Alixan, Bésayes, et Ourches.

JANVIER

Création de la régie assainissement dotée de la seule autonomie financière. 3 modifications principales : une gouvernance resserrée avec la création d'un conseil d'exploitation, le recrutement préférentiel d'agents de droit privé, et l'autonomie financière avec une trésorerie distincte de celle de la communauté d'agglomération.

Mise en place des contrôles de branchements au réseau d'assainissement le 01/01/2019 sur l'ensemble du territoire avec le recrutement de 2 contrôleurs au sein de la régie assainissement. VEOLIA assure pour sa part le contrôle des branchements dans le cadre du contrat de DSP des 10 communes raccordées à la STEU de Romans.

FÉVRIER

Approbation du zonage d'assainissement de la commune de Chatuzange-le-Goubet.

Du 4 au 16 février 2019 : les rencontres de l'eau dans le cadre de la coopération décentralisée.

AVRII

Diffusion du guide pratique de l'assainissement aux communes au printemps.

Harmonisation de la redevance non domestique sur tout le territoire votée lors du conseil communautaire du 4 avril 2019. Les industriels se voient désormais facturer leur rejet selon les mêmes modalités qu'ils soient implantés à Romans ou à Valence.

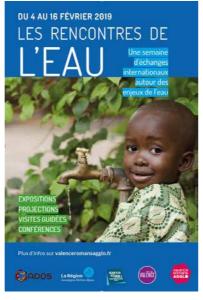
JUIN

Premières « Rencontres de l'assainissement » le 7 juin 2019 avec les entreprises de travaux publics et les bureaux d'études. Objectif: progresser ensemble sur la qualité des chantiers d'assainissement.

OCTOBRE/NOVEMBRE

Enquête publique du 21 octobre au 21 novembre 2019 pour la construction de l'unité de méthanisation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Valence. Objectif: démarrage des travaux en 2020 avec injection de biogaz dans le réseau fin 2021.

Mise en service à l'automne du réseau d'assainissement et de la station de traitement des eaux usées du village de Miribel. Le nouveau groupe scolaire, 70 habitations, la salle des fêtes et la mairie bénéficient désormais d'un service public d'assainissement collectif.





Station de traitement des eaux usées de Miribel.



Rencontres de l'assainissement



Construction du bassin d'orage de 7 000 m³ à Valence



Projet pour l'unité de méthanisation

Perspectives 2020

FINALISER le programme de travaux de **mises aux normes** du système d'assainissement de Romans.

POURSUIVRE la mise en œuvre du projet Aggl'Eau Responsable en sensibilisant les différents aménageurs à une meilleure prise en compte de la gestion du pluvial dans leur projet. Déconnecter les eaux pluviales des réseaux et désimperméabiliser les sols dès que c'est possible

leur projet. Déconnecter les eaux pluviales des réseaux et désimperméabiliser les sols dès que c'est possible reste encore un objectif compliqué à mettre en œuvre. Le recrutement d'un animateur eaux pluviales dans le cadre du contrat d'Agglo est prévu à l'automne 2020.

DEMARRER les travaux de l'unité de méthanisation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Romans. L'injection de biogaz dans le réseau de gaz de ville fin 2021.

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE GESTION
PATRIMONIALE des réseaux d'assainissement avec
l'acquisition d'un outil. L'objectif est de donner davantage
de lisibilité aux communes sur les secteurs où les réseaux

de lisibilité aux communes sur les secteurs où les réseaux devront être renouvelés prioritairement et de se dégager progressivement et en partie des programmes de voirie des communes.

POURSUIVRE le dialogue engagé en 2019 avec les entreprises de travaux publics et les bureaux d'études pour améliorer la qualité de nos chantiers d'assainissement. Il est prévu d'organiser une deuxième session des «rencontres de l'assainissement».

CONFORTER la culture de pilotage et de suivi de l'activité par des indicateurs en lien avec les outils mis en place.

METTRE EN PLACE le logiciel de gestion des usagers de l'assainissement : de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'encaissement de la PFAC, un outil pour simplifier et optimiser le travail des agents de la direction au service des usagers.

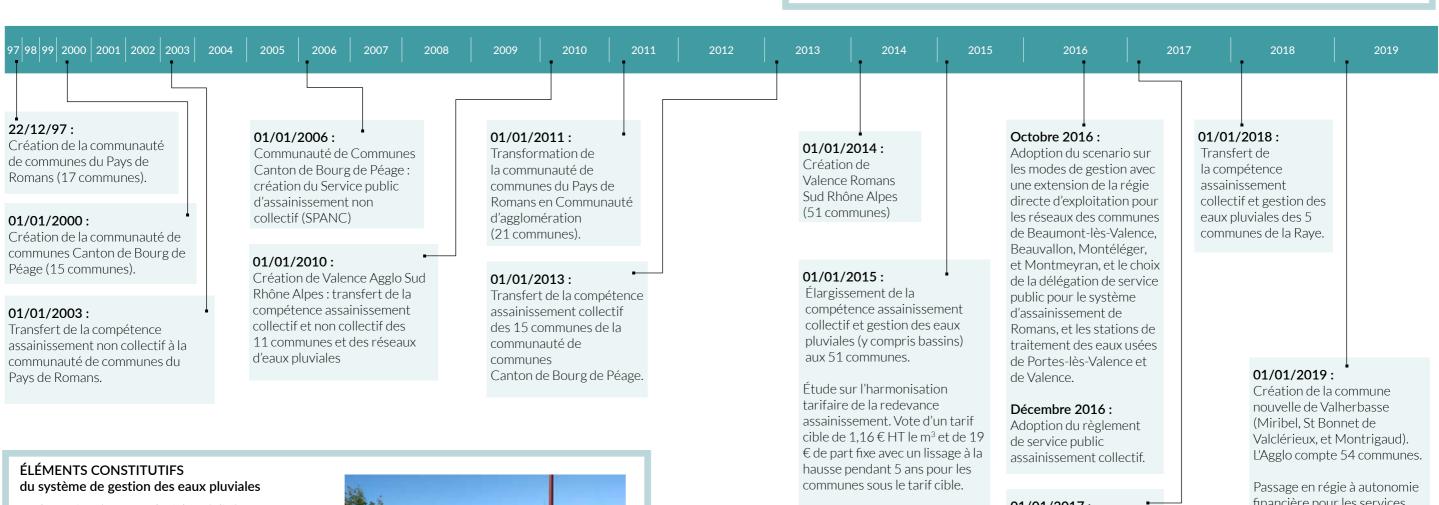
RENOUVELER la flotte de véhicules de la régie assainissement avec l'achat de 2 nouvelles hydrocureuses, d'un véhicule électrique pour les 2 contrôleurs, d'un nouveau camion pour l'équipe de maçons, et de 2 nouveaux véhicules pour l'équipe des électromécaniciens et de la métrologie.

SPANC: réalisation des campagnes de diagnostics initiaux sur les communes de Barbières, Eymeux et démarrage sur la commune de Chatuzange-le-Goubet.

La compétence assainissement

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT de la Communauté d'Agglomération recouvre les 2 missions suivantes :

- Assainissement collectif des eaux usées (52 communes sur les 54 communes de Valence Romans Agglo sont dotées d'un service public d'assainissement collectif. Seules les communes de Barcelonne et du Chalon n'ont pas de réseau d'assainissement collectif). Le service public d'assainissement des eaux usées assure le raccordement au réseau public, puis la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées, élimination des boues produites comprise.
- Assainissement non collectif. Le service public d'assainissement non collectif assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées.



- la gestion des eaux pluviales réalisée par la Communauté d'Agglomération s'exerce uniquement dans les zones « urbanisées », c'est-à-dire les zones où l'urbanisation est assez dense pour nécessiter de gérer les eaux pluviales créées par ces zones :
- le système de gestion des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération est constitué des éléments suivants:
 - les réseaux d'eaux pluviales strictes.
 - les puits d'infiltration,
 - les bassins d'infiltration ou de stockage/restitution, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public
 - les ouvrages dits « techniques alternatives » tels que les noues ou les tranchées drainantes
 - les fossés en milieu urbain qui servent majoritairement aux eaux pluviales issues des zones urbanisées, qu'ils soient ou non confortatifs de la voirie.



Le présent rapport ne devrait concerner que les services publics d'assainissement collectif et non collectif. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre (réseaux unitaires par exemple), de nombreuses parties du présent rapport concernent les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales.

01/01/2017:

Harmonisation des tarifs

des frais de branchement.

non collectif.

pluviales.

07 avril 2015:

de la PFAC, de la redevance

Adoption d'un règlement de

service public d'assainissement

Les limites du service public de

gestion des eaux pluviales ont

défini les éléments constitutifs

du système de gestion des eaux

été fixées par délibération et ont

assainissement non collectif, et

Création de Valence Romans Agglo / 56 communes (fusion avec la communauté de communes de la Raye, 5 communes). La compétence assainissement non collectif est exercée sur tout le territoire.

financière pour les services publics d'assainissement collectif et non collectif.

 Assainissement - La compétence assainissement Rapport annuel 2019 I 9





VALENCE ROMANS AGGLO, UN TERRITOIRE EAU-RESPONSABLE!

Lors du conseil communautaire du 26 juin 2018, Valence Romans Agglo s'est engagé à respecter les Principes de l'IWA (International Water Association) en tant que territoire « Eau-Responsable ».

La place de l'eau dans la ville est fondamentale : alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, préservation des milieux aquatiques, adaptation au dérèglement climatique, contribution à une économie circulaire et décarbonée avec des circuits courts. Il est nécessaire de faciliter les échanges entre les différents acteurs du développement de la ville et de démultiplier les synergies pour faire évoluer la conception urbaine, en tenant compte des enjeux environnementaux dans leur globalité et ceux de l'eau en particulier.

L'objectif de ces Principes est d'encourager des actions collaboratives, soutenues par une vision commune, de sorte que les gouvernements locaux, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville., en considérant 3 nouveaux paradigmes :

1. LES RESSOURCES NATURELLES SONT LIMITÉES

2. LA CROISSANCE URBAINE EST À LA FOIS UNE OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET UNE MENACE POUR LA QUALITÉ DE VIE. L'eau est essentielle au bien-être des citoyens, à la sécurité et à l'intégration sociale dans les villes.

3. LA PLANIFICATION URBAINE DOIT CONSIDÉRER L'INCERTITUDE DE L'AVENIR.

Lorsque de nouvelles infrastructures doivent être construites, la mise en œuvre de ces principes permet de développer des systèmes innovants qui répondent au mieux à ces nouveaux paradigmes. La mise en œuvre de ces principes sur le territoire se concrétise pour VALENCE ROMANS AGGLO par :

• La mise en place d'une participation financière de 70 € le m² auprès des communes qui réalisent des travaux de voirie comprenant des aménagements de surface pour l'infiltration des eaux pluviales (ex. parkings enherbés);

- L'engagement de la communauté d'agglomération à mettre en place un zonage pluvial sur l'ensemble de son territoire promouvant une gestion des eaux pluviales à la parcelle;
- L'engagement de la communauté d'agglomération à déterminer des secteurs où la déconnection des eaux pluviales des réseaux est prioritaire; un secteur de 12 Ha à déconnecter sur la ville de Valence est d'ores et déià identifié:
- L'engagement de la communauté d'agglomération à chercher à réduire les quantités d'eau et d'énergie
- La poursuite de l'engagement de la communauté d'agglomération sur le volet Nord de la coopération décentralisée et notamment les actions d'éducation envers les citoyens,
- Le développement d'approches systémiques incluant l'ensemble des services urbains (eau, déchets, voirie, espaces verts, urbanisme, énergie...),
- La promotion de ces principes de territoires eauresponsables auprès des communes et des acteurs du territoire afin qu'eux-mêmes adhèrent aux principes.

UNE COMPÉTENCE VERTUEUSE EN MATIÈRE D'ÉNERGIES

Des engagements forts ont été pris par VEOLIA dans les 2 nouveaux contrats de DSP qui ont démarré en 2018 :

- sur la station de traitement des eaux usées de Romans, une diminution de 10 % pour la consommation électrique sur la base de 3,2 GWh/an et d'une diminution de 15 % pour le gaz,
- une diminution de la consommation électrique de 11 % sur une base de 4,4 Gwh/an et de 2% de la consommation de gaz sur une base de 350 000Nm³/an sur la station de traitement des eaux usées de Valence.
- une diminution de la consommation électrique de 20 % sur une base de 1.7 GWh/an sur la station de traitement des eaux usées de Portes.

Les économies d'électricité sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées sont estimées dans le cadre des nouveaux contrats à 1,144 Gwh, soit l'équivalent de la consommation en électricité de 250 logements environ.

Sur le territoire en régie directe et en prestations de services (postes de refoulement principalement), la collectivité a souscrit en 2019 un contrat en énergie renouvelable qui démarrera le 01/01/2020 et qui couvrira 20% de ses besoins en énergie, soit 60 MWh/ an sur une consommation de 312 MWh/an (138 postes de refoulement exploités en régie et 38 stations de traitement des eaux usées exploités en régie ou en prestations de service).

Le nouveau contrat de DSP pour l'exploitation des

stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et Valence comprend également la réalisation d'une unité de méthanisation des boues qui permettra d'injecter du biogaz dans le réseau GrDF début 2022, de quoi chauffer avec du gaz « propre » l'équivalent de 2200 logements chaque année. L'enquête publique pour la demande d'autorisation au titre des installations classées de ce futur équipement s'est déroulée du 21 octobre 2019 au 21 novembre 2019.

Enfin un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la station de traitement des eaux usées de Romans est à l'étude. De quoi verdir encore un plus la consommation en énergie du service public assainissement.

UNE COMPÉTENCE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Les sites des stations de traitement des eaux usées et bassins d'eaux pluviales présentent une superficie importante (une soixantaine d'hectares) avec des espaces naturels pas ou peu valorisés. Au regard de leur positionnement géographique, proches des cours d'eau, ces sites sont intéressants pour la préservation de la biodiversité.

Une démarche partenariale a été mise en place avec la LPO en 2019 pour disposer d'un accompagnement "expert" pour valoriser le potentiel des 2 sites les plus importants à savoir les stations de traitement des eaux usées de Romans et de Valence. Il s'agit de passer d'une logique ornementale des espaces à une logique d'utilité tant pour la biodiversité que pour le cadre de vie et l'adaptation aux changements climatiques. Au sein de territoires artificialisés, urbanisés et fragmentés, ces sites peuvent en effet servir d'abri pour la faune et la flore locale. L'objectif est de labelliser comme « refuges LPO » les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans avec la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Pour les 41 autres stations de traitement des eaux usées, un diagnostic a été confié à la LPO en 2019 avec l'objectif de mettre en place des actions sur les sites les plus intéressants dès 2020.





LE DÉVELOPPEMENT DE LA **GESTION PATRIMONIALE DES** RÉSEAUX

La gestion patrimoniale est une stratégie permettant une gestion durable des ouvrages tout au long de leur cycle de vie, en optimisant les coûts d'acquisition, d'exploitation ou de réhabilitation.

L'objectif que se fixe Valence Romans agglo est un taux de renouvellement des réseaux de 1 % dans les 5 prochaines années.



Pour atteindre cet objectif, l'Agglo a initié en 2019 une démarche ambitieuse en matière de gestion patrimoniale de ses réseaux d'assainissement. Il s'agit de mieux connaître le patrimoine afin de mieux cibler les actions en termes d'investissement et d'exploitation.

Cette démarche est construite en plusieurs phases :

- Phase 1: Inventaire du Patrimoine (poursuite de la compilation de données et analyse statistique).
- Phase 2: Evaluation de la santé du Patrimoine (passage caméra, diagnostic génie civil, etc.)
- Phase 3: Analyse multicritère de l'état des réseaux.
- Phase 4: Etablissement d'un programme d'inspections télévisées.
- **Phase 5 :** Etablissement d'un programme pluriannuel d'investissement pour la réhabilitation des réseaux.

des réseaux renouvelés par an

En 2019, la direction de l'assainissement a avancé sur les phases 1 et 2, avec la poursuite des efforts mis en œuvre sur le SIG et l'amélioration de la connaissance de notre patrimoine (localisation des réseaux notamment). D'autre part une consultation pour un marché d'inspections télévisées des conduites a été lancé. Ce marché sera effectif dès le début de l'année 2020 et permettra de réaliser les campagnes d'inspections définies dans la phase 4 de la démarche de gestion patrimoniale.

ACQUISITION EN COURS D'UN LOGICIEL DE GESTION DES **USAGERS**

Sur la base d'un cahier des charges établi en 2018, une consultation pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des usagers de l'assainissement s'est déroulée en 2019.

Cet outil, indispensable pour le fonctionnement efficient d'un service de cette taille, permettra de gérer de manière optimisée :

- Les demandes d'interventions sur réseau,
- Les demandes de création de branchement neuf, de contrôles de raccordement,
- L'instruction des demandes d'urbanisme,
- La facturation
- Le suivi des industriels
- De manière générale, l'ensemble des demandes des usagers de l'assainissement.

La phase de paramétrage de l'outil s'étendra sur plusieurs mois pour une mise en production fin 2020. d'assainissement.

L'arrêté du 21 juillet 2015 impose la mise en place d'un diagnostic permanent au plus tard le 31 décembre 2020 pour les agglomérations d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 EH.

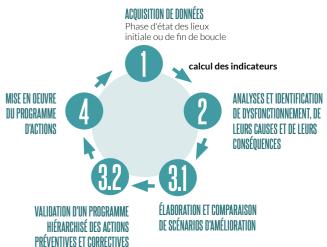
Sur le territoire de Valence Romans agglo, 3 systèmes d'assainissement sont concernés:

- Système de Romans
- Système de Valence
- Système de Portes-lès-Valence

La compréhension du fonctionnement du système d'assainissement implique une connaissance approfondie de son patrimoine et de son fonctionnement qui se joue à plusieurs niveaux :

- 1. La connaissance de son patrimoine : depuis 2017, l'Agglo a mis en place un SIG permettant de collecter et compiler toutes les caractéristiques des réseaux et ouvrages d'assainissement. L'acquisition de ces données est de plus en plus précise au fil des années.
- 2. Un deuxième niveau concerne des informations sur l'état des réseaux et les dysfonctionnements observés. Ces données seront notamment issues de la gestion patrimoniale. La direction de l'assainissement désire se doter d'un logiciel de gestion patrimoniale dans les années à venir afin de pouvoir mieux anticiper et cibler les travaux à entreprendre.
- 3. La modélisation des réseaux d'assainissement couplée aux campagnes de mesures faites régulièrement sur les systèmes d'assainissement permettront dans l'avenir d'avoir une gestion dynamique du fonctionnement des systèmes

Le croisement de tout ou partie de ces informations permettra de prévenir ou identifier au plus tôt d'éventuels dysfonctionnements du système et ainsi définir une stratégie d'intervention planifiée et donc optimisée sur les plans techniques et financiers.



Le diagnostic permanent constitue un cycle d'amélioration en continue de différentes thématiques dont la connaissance du patrimoine, de son fonctionnement et la prise compte de l'environnement.

En 2019, la direction assainissement s'est attachée à mettre en place la démarche du diagnostic permanent sur le système de Valence en fonction des enjeux de son territoire.

Un état des lieux sur différentes thématiques a été mis en place:

- Amélioration de la connaissance des ouvrages par la mise en place d'une démarche de gestion patrimoniale et de l'organisation de l'acquisition et la gestion de la donnée,
- Bilan des réseaux inspectés en 2019,
- Quantification des déversements aux milieux naturels.
- Estimation des eaux claires parasites météoriques par bassin versant,
- Estimation des eaux claires parasites permanentes par bassin versant,
- Mise en place d'outil pour mieux cibler des investigations de curage dans les réseaux (localisation du risque d'envasement et des points noirs remontés de l'exploitation des réseaux),
- Caractérisation de la sensibilité des milieux et de leur suivi.

En 2019, des actions ont été ciblées au niveau des plans d'intervention de curage et d'inspections télévisées.

Objectif 2020: Déploiement du diagnostic permanent sur les 3 systèmes d'assainissement.

l Assainissement - Une modernisation de nos outils - Le diagnostique permanent Rapport annuel 2019 I 13



INFRASTRUCTURES

UN PATRIMOINE IMPORTANT

La compétence assainissement représente un patrimoine important (1616 km de réseaux et 43 stations de traitement des eaux usées). Les 3 principaux systèmes d'assainissement de Valence, Portes-lès-Valence et Romans concentrent l'essentiel des abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif (plus de 92 %). Les réseaux unitaires, qui sont souvent les réseaux les plus anciens se concentrent dans les centres historiques des villes de Valence et de Romans.



LES 3 PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES

Système d'assainissement	VALENCE	ROMANS	PORTES-lès-VALENCE
Communes raccordées	7: Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montélier, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45ème parallèle sur la commune de Chateauneuf-sur-Isère	10: Bourg-de-Péage, Chatillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Mours, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, Romans, et une partie de la zone d'activité de Beauregard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	6: Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Etoile-sur-Rhône, Montéléger, Montmeyran, Portes-lès-Valence
Capacité en EH	174 000	107 900	74 000
Eaux usées strictes	318 km (63 %)	144 km (36 %)	140 km (70 %)
Unitaires	177 km (36 %)	228 km (63 %)	46 km (30 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	495 km	372 km	186 km
Eaux pluviales strictes	217 km	70 km	53 km
TOTAL Assainissement et eaux pluviales	712 km	442 km	239 km
Nombre de postes de refoulement	84	44	39
Nombre de bassins d'orage (bassins de stockage et de restitu- tion au réseau d'assainissement)	6 Volume total de 19 360 m³	1 Volume total de 2 500 m³	Volume total de 1 100 m ³
Nombre d'abonnés	38 237 (46 %)	29 480 (35 %)	9 120 (11 %)

⁺ En annexe le patrimoine détaillé commune par commune est joint en annexe au RPQS.

DT/DICT

La direction de l'assainissement est sollicitée en tant que gestionnaire des réseaux et a répondu en 2019 à 7165 DT (Déclaration de projet de Travaux) et /ou DICT (Déclaration d'Intention de Commencement

des Travaux) sur les 54 communes.

2015	2016	2017	2018	2019
4610	6 5 1 5	6 922	7 174	7 165

CHIFFRES SYNTHÉTIQUES

RÉSEAUX	
Eaux usées strictes	758 km
Unitaires	461 km
TOTAL Réseaux d'assainissement	1219 km
Eaux pluviales strictes	397 km
Total Assainissement et eaux pluviales	1616
Nombre de regards	52 142
Nombre de postes de refoulement	182
Nombre d'abonnés	82 975

de Livron

OUVRAGES DE TRAITEMENT/STOCKAGE Stations de traitement des eaux usées Bassins d'orage (stockage et restitution au réseau d'assainissement) **OUVRAGES DE GESTION DU PLUVIAL** Grilles et avaloirs 20 410 Puits d'infiltration 4219

Bassins de stockage et ou d'infiltration

des eaux pluviales

PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT Saint-Christophe-et-le-Laris Valherbasse Station de traitement Saint-Laurent-d'Onay des eaux usées STEU de Montagne Bassin d'orage Réseaux assainissement Saint-Michel-sur-Savasse principaux Geyssans Système d'assainissement de Romans-sur-Isère **Parnans** Système d'assainissement de Valence Vers STEU Châtillon-Saint-Jean Saint-Bardoux Système d'assainissement **Evmeux** de Portes-Les-Valence La Baume-d'Hostun Saint-Paul-lès-Romans Granges-les-Beaumont Hostun chatuzange-le-Goubet Beauregard-Baret Châteauneuf-syr-Isère Alixan Saint Marcel-lès-Valence Bésayes CH Rochefort-Samson Saint-Vincent-la-Commanderie Peyrus Chabeuil Châteaudouble Portes-lès-Valence Beaumont-lès-Valence Barcelonne Montvendre Combovin La Baume-Cornillane Ourches Vers STEU

I Assainissement - Le patrimoine et les infrastructures Rapport annuel 2019 I 15



ET ORGANISATION

LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT REGROUPE PLUSIEURS SERVICES

- 2 Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) constitués par le service public d'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées), et le service public d'assainissement non collectif avec un budget unique assainissement présenté dans le présent document. Les recettes sont propres à ce service et constituées par les redevances assainissement collectif et non collectif, la PFAC et les primes pour épuration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'essentiel.
- Un service public administratif (SPA) de gestion des eaux pluviales urbaines. Les charges de ce service sont imputées sur le budget général de l'Agglo. Ce service n'a pas de recettes propres.

Des refacturations sont réalisées par le budget assainissement au budget général de l'agglo pour :

- les interventions de la régie pour l'exploitation des réseaux pluviaux stricts (montant de 62 k€ pour le matériel et 218 k€ de frais de personnel)
- la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (fonctionnement et investissement) (montant de 200 k€ en 2019)

GOUVERNANCE

M. Yves PERNOT, élu sur la commune d'Etoile-sur-Rhône et conseiller communautaire, exerce sous

l'autorité du Président de la communauté d'Agglomération les fonctions de conseiller délégué à l'assainis-

Mme Girard, maire de la commune de Portes-lès-Valence, 5ème Vice-Présidente de la communauté d'Agglomération, supplée M. Yves PERNOT en cas

Depuis le 1^{er}/01/2019 et le passage en régie dotée de la seule autonomie financière, les principales décisions prises en matière d'assainissement sont désormais discutées au préalable au niveau du conseil d'exploitation de la régie assainissement, composé de 12 membres (7 élus, 3 représentants des associations d'usagers, et 2 personnes qualifiées). Le conseil d'exploitation qui s'est tenu à 5 reprises en 2019, est présidé par M. Yves PERNOT.

25 délibérations ont été prises par le conseil communautaire au titre des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales en 2019.

Avec la création de la régie d'exploitation et du conseil d'exploitation, la commission assainissement, composée de 25 membres élus titulaires, s'est d'avantage tournée en 2019 vers les sujets techniques et de programmation de travaux. Celle-ci s'est réunie 2 fois en 2019.

A noter également que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée notamment de représentants des associations d'usagers, se prononce chaque année sur les Rapports Annuels du Délégataire (RAD) produits pour chaque contrat de délégation de service public, et sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public des services d'assainissement collectif et non collectif.



2 séminaires organisés en 2018 avec les cadres de la direction de l'assainissement ont permis de réfléchir collectivement à une réorganisation. Cela a abouti à :

- la mise en place d'un poste dédié au suivi des 2 principaux contrats de DSP assainissement. rattaché directement au directeur. Cela répond à l'objectif de renforcer le contrôle des contrats de
- la mise en place d'une unité « accompagnement technique des usagers » regroupant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, les contrôles de branchements au réseau et le SPANC.
- la mise en place d'une unité »diagnostic et prospectives » au sein du service gestion du patrimoine, regroupant la programmation des travaux, la réalisation des schémas directeurs, et le diagnostic permanent qui était auparavant dans le service exploitation.
- la mise en place d'une unité transversale d'appui technique pour l'ensemble de la direction assainissement regroupant le SIG et la mise à jour du patrimoine, les outils de suivi de l'activité et les questions relatives
- un service exploitation recentré sur les missions d'exploitation de la régie directe et celles confiés à la SAUR comme prestataire de service.

Cette réorganisation s'est traduite par les arrivées :

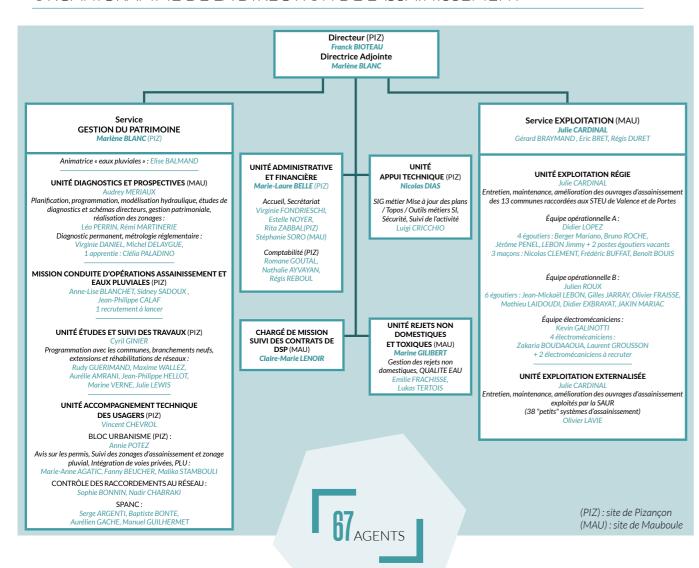
- en mai 2019 d'une responsable de l'unité diagnostics et prospectives,
- en juin 2019, d'une deuxième contrôleuse des branchements d'assainissement,
- en octobre 2019 d'un nouveau responsable de l'unité «accompagnement technique des usagers»,

La direction de l'assainissement comptabilisait fin 2019 67 agents répartis pour moitié sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet (Direction, Service Gestion du Patrimoine, unités administrative et appui technique), et pour l'autre moitié sur le site de Mauboule à Valence (Service exploitation, Contrôle des contrats de DSP, Unité Qualité des rejets).

La formation continue avec des métiers très techniques et en évolution permanente reste au cœur des préoccupations de la direction de l'assainissement avec 133 journées de formation suivies en 2019 (contre 286 en 2018).

La première journée de cohésion de l'ensemble des agents de la direction de l'assainissement s'est déroulée le 01/10/2019, de quoi resserrer les liens entre les agents qui peuvent avoir des métiers très différents.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT







L'activité administrative de la compétence assainissement est fournie avec près de 83 000 abonnés pour l'assainissement collectif et près de 13 900 installations d'assainissement non collectif.

Cela se traduit chaque année par :

- L'envoi de 1000 rapports de contrôles pour le
- La facturation de la PFAC, des frais de branchements, de la redevance assainissement non collectif.
- La passation de marchés de travaux et le suivi de leur exécution.
- Le suivi des autorisations de déversement.
- La passation et le suivi des conventions de la maîtrise d'ouvrage avec les communes.
- La prise d'arrêtés liés à l'exercice de la compé-
- La mise en place de conventions de servitudes pour le passage de canalisations en terrains privés.
- La gestion des réclamations des usagers.

ACCUEIL DES USAGERS

Un accueil physique est dédié aux usagers de l'assainissement sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi.

L'accueil téléphonique dédié aux usagers a traité 8 748 appels en 2019 soit une moyenne de 729 appels/mois.

Le taux de décroché en 2019 de 77.25 % s'est nettement amélioré avec le recrutement d'une 4ème assistante en juillet 2019 et la réception des appels en simultané par deux assistantes. Ce taux de décroché a même dépassé l'objectif fixé à 85% dès le 3ème trimestre 2019 (86.14% au 3ème trimestre 2019 et 91.50% au dernier trimestre). Pour 2020 ce taux devrait atteindre les 90%.

A noter qu'un n° d'astreinte pour les 13 communes en régie directe pour les demandes d'intervention sur les réseaux est également joignable 24h/24h, 7j/7j. Il s'agit du même numéro que pour l'assainissement le 04 75 75 41 50.

COURRIER

- Nombre de courriers arrivés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 (hors factures, demandes de permis de construire....): 946
- Nombre de courriers envoyés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 : 6 290

GESTION ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT

174 actes formalisés pris, dont :

- **67 décisions** (conventions avec les communes, marchés publics > 25 k€ HT)
- 82 arrêtés (exonération de raccordement, prolongation du délai de raccordement, arrêté de déversement de rejets non domestiques, arrêté autorisant le rejet d'une installation d'ANC dans un milieu superficiel...)
- 25 délibérations

Nombre de marchés publics signés pour la direction de l'Assainissement > 15 000 € H.T. en 2019 :

- Marchés publics de prestations intellectuelles (études et maîtrise d'œuvre): 12
- Marchés publics de fournitures courantes et services: 8
- Marchés publics de Travaux : 12
- Total général: 32

Nombre de mandats émis : 3 051 Nombre de titres émis: 990



TRAVAUX RÉALISÉS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EN GESTION DES EAUX PLUVIALES

La direction de l'assainissement réalise en interne une partie des études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux « classiques » d'extension ou de réhabilitation de réseaux et de mise en place d'ouvrages d'infiltration d'eaux pluviales avec une équipe de 6 techniciens.

Pour les opérations plus complexes (par exemple création de stations de traitement des eaux usées, bassins d'orage, ou extensions de plus grande ampleur), la direction de l'assainissement fait appel à des prestataires externes. Ces opérations sont suivies par 2 chargés d'opérations.

Dans les opérations remarquables en 2019, il faut citer :

■ La poursuite des travaux de **construction d'un bassin d'orage de 7000 m³** dans l'enceinte du lycée Camille VERNET à Valence. Ce bassin d'orage permettra de réduire d'une part les débordements en cas de très fortes pluies dans le quartier de Faventines, mais aussi de réduire les déversements directs au Rhône.

1 244 mètres linéaires de réseaux renouvelés 2 936 mètres d'extension des réseaux

- La mise en service d'un système d'assainissement sur le village de Miribel (réseaux et station de traitement des eaux usées de 280 EH, 3800 ml de réseaux gravitaires,1 poste et 590 m de refoulement).
- La réhabilitation de près de 1 km de réseau d'assainissement sur la commune de Chatuzange le Goubet, pour le collecteur longeant le cours d'eau La Lotte. Cette conduite, positionnée quasiment dans son intégralité sur des parcelles privées, a été réhabilitée entièrement par l'intérieur. Ainsi cette opération a été menée sur une durée très limitée, sans impact pour les riverains.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES

En 2019, le linéaire de renouvellement de réseaux se porte à 1244 m au total pour les réseaux d'assainissement.

Parmi les principales réhabilitations de réseaux :

- Les travaux d'eaux usées Rue Kiene à Beaumont Lès Valence sur 130 ml.
- La réhabilitation de 75 m de collecteur quartier du Polygone à Valence, dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

Depuis le début d'année 2019, un marché à bons de commande de réhabilitation des réseaux par l'intérieur facilite la réalisation de travaux de cette nature.

Sur le renouvellement des réseaux, l'objectif est de 1 % dans les prochaines années, soit près de 12 km de réseaux d'assainissement renouvelés traditionnellement ou réhabilités par l'intérieur.

Liste des dépenses mandatées en 2019 relatives à des travaux de réhabilitation* :

COMMUNE	ADRESSE OPÉRATION	DÉPENSES 2019 (HT)
ALIXAN	RUE MORENO	16 458€
BEAUMONT LES VALENCE	RUE KIENE	71 284 €
BOURG DE PEAGE	PLACE DOUMER	24870€
BOURG DE PEAGE	RUE DU CHEVAL BLANC	37 490 €
BOURG DE PEAGE	RUE PAUL GAGE	69914€
CHATUZANGE LE GOUBET	COLLECTEUR DE LA LOTTE	117 199€
DIVERS COMMUNES	STEP	37 763€
EYMEUX	DEVOIEMENT	15 990€
MALISSARD	LOTISSEMENT LES VERONIQUES	71803€
MONTMEYRAN	DESSABLEUR	12823€
MONTMIRAL	POSTE DE REFOULEMENT	17 142€
PORTES LES VALENCE	POSTE DE REFOULEMENT	46 629€
PORTES LES VALENCE	TRAVAUX STP PORTES LES VALENCE	322 042 €
ROMANS SUR ISERE	RUE DE L'ARMILLERIE	42 820€
ROMANS SUR ISERE	PLACE ZAMENHOF	68 946€
ROMANS SUR ISERE	RUE REAUMUR	108 211€
VALENCE	POLYGONE	38 135€

*Dépenses pouvant correspondre à des travaux réalisés en 2019 ou fin 2018.

TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES

Les extensions de réseaux mis en service (hors commune de Miribel) cumulent un linéaire de 2 936 m. Parmi les principales extensions du réseau EU, on trouve:

- La création de 2350 m de réseau EU pour la desserte du nouveau quartier Bayot à Valence, dans le cadre du développement de l'urbanisation de ce secteur.
- Les travaux d'eaux usées Rue Henry Durand à Bourg de Péage, permettant la mise en séparatif de 305 m de réseau unitaire.
- L'extension de 279 m de réseau Route de Beauvallon à Montéléger

Liste des dépenses mandatées en 2019 relatives à des trayaux d'extension de réseau d'eaux usées :

les travaux d'extension de réseau d'eaux usées :				
COMMUNE	ADRESSE OPÉRATION	DÉPENSES 2019 (HT)		
BOURG DE PEAGE	RUE ARGOS	15 806 €		
BOURG DE PEAGE	QUARTIER PETITE ARDOISE	20 333€		
BOURG DE PEAGE	RUE HENRY DURAND	109 742€		
BOURG LES VALENCE	RUE BELIN	13 973€		
BOURG LES VALENCE	ILOT GIRODET	19897€		
CHARPEY	GRANDE RUE	40 422€		
CHATEAUNEUF SUR ISERE	QUARTIER LA VANELLE	28 480€		
CHATILLON SAINT JEAN	MONTEE DE SAINT IZIER	30 165€		
CHATUZANGE LE GOUBET	RUE DU VERCORS	47 411€		
CHATUZANGE LE GOUBET	IMPASSE DE LA FEE ELECTRICITE	80 474€		
ETOILE SUR RHONE	ROUTE DE BEAUVALLON	14 923€		
EYMEUX	CHEMIN DES COQUELICOTS	14516€		
EYMEUX	CHEMIN DES FRESNES	16 194€		
EYMEUX	RUE DU VERCORS	40 245€		
HOSTUN	COMBE BLANCHE	14 068 €		
MIRIBEL	CREATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	631688€		
MONTELIER	ZA LA PIMPIE	18 131€		
MOURS	CHEMIN DES CLAPIERS	14 190€		
MOURS SAINT EUSEBE	CHAMP DE MARS	39 685€		
PEYRINS	LES ESCOFFIERS	19 224€		
ROMANS SUR ISÈRE	RUE DE VARESE	13 568 €		
ROMANS SUR ISÈRE	RUE DES 3 croix	17 624€		
ROMANS SUR ISÈRE	ROUTE DE MARIE	191833€		
SAINT MARCEL LES VALENCE	RUE DU RHONE	38 414€		
VALENCE	RUE CLAUDE BERNARD	10 763€		
VALENCE	ALLEE DES LILAS	34 994€		
VALENCE	QUARTIER BAYOT	590 103€		
VALENCE	BASSIN D'ORAGE CAMILLE VERNET	3 583 094€		

O I Assainissement - Études et travaux

TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Liste des extensions ou création d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales :



COMMUNE	ADRESSE OPÉRATION	DÉPENSES 2019 (HT)	DÉTAIL
ALIXAN	AVENUE DU VIVARAIS	21352€	Gestion des EP
BEAUMONT LES VALENCE	RUE DES FAURES	13729€	Gestion des EP
BEAUMONT LES VALENCE	RUE KIENE	14216€	Déconnection des EP
BOURG DE PEAGE	RUE HENRY DURAND	18 534€	Déconnection des EP
BOURG DE PEAGE	RUE PAUL GAGE	14898€	Déconnection des EP
BOURG DE PEAGE	RUE RENEE SIMONET	38 227€	Déconnection des EP
CHARPEY	GRAND'RUE	95 252€	Déconnection des EP
CHATUZANGE LE GOUBET	CHEMIN DE ROCHAS	506 926€	Création d'ouvrages d'infiltration
COMBOVIN	QUARTIER CONDAMINES	50 682€	Extension de 300 m de réseau EP
ETOILE	ROUTE DE BEAUVALLON	25 431€	Gestion des EP
EYMEUX	CHEMIN DES COQUELICOTS	11 675€	Gestion des EP
GENISSIEUX	AGRANDISSEMENT BASSIN EP	75 510€	Gestion des EP
MONTELEGER	RD211	24812€	Création de 279 m de réseau EP
PORTES LES VALENCE	RUE JEAN ROSTAND	20 513€	Gestion des EP
ROMANS	CARREFOUR PAPIN	16 454€	Gestion des EP
ROMANS	RUE REAUMUR	136 357€	Gestion des EP
VALENCE	ALLÉE DES LILAS	10 640€	Gestion des EP
VALENCE	BAYOT	504 541 €	Création d'ouvrages d'infiltration / développement urbanisation
VALENCE	BOULEVARD TEZIER	201313€	Création d'ouvrage d'infiltration

Liste des travaux de réhabilitations d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales :

COMMUNE	ADRESSE OPÉRATION	DÉPENSES 2019 (HT)	DÉTAIL
BARBIERES	VILLAGE	32 723 €	Gestion des EP
PORTES LES VALENCE	AVENUE FRANCOIS MITTERAND	18 450€	Gestion des EP
ROMANS	PLACE ZAMENHOF	106 945 €	Déconnection des eaux pluviales de la Place

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN COMAITRISE D'OUVRAGE

Les travaux sont réalisés par les communes pour le compte de Valence Romans Agglo dans le cadre d'une convention de comaîtrise d'ouvrage. L'Agglo rembourse la commune une fois les travaux réceptionnés.

COMMUNE	ADRESSE OPÉRATION	DÉPENSES 2019 (HT)	DÉTAIL
CHATILLON SAINT JEAN		939€	Gestion des EP
CHATUZANGE LE GOUBET	ENTREE NORD	46 134€	Extension du réseau EP par infiltration
GENISSIEUX	AGRANDISSEMENT BASSIN EP	34 909 €	Gestion des EP
MONTELIER	RUE DES PREALPES	15839€	Gestion des EP
MONTELIER	RUE DU LAVOIR	6074€	Gestion des EP
PORTES LES VALENCE	RUE CASANOVA	45 289€	Infiltration

BRANCHEMENTS

Depuis le 01/01/2018 et le nouveau contrat de délégation de service public du système d'assainissement, la Direction de l'assainissement réalise les travaux des demandes de branchement (partie publique du branchement) sur l'ensemble du territoire).

L'usager fait une demande qui est suivie par un rendez-vous dans les 15 jours avec un technicien de la direction. Un devis est ensuite envoyé à l'usager. Les travaux sont réalisés 2 mois au maximum après réception à l'Agglo de l'acceptation du devis par le demandeur. Les branchements sont refacturés au coût réel des travaux réalisés, majorés de 10% de frais de maîtrise d'œuvre.

En 2019:

- 262 devis ont été réalisés par l'Agglo dans le cadre de demandes de branchement, soit une augmentation de 44% par rapport à 2018
- **154 branchements** ont été réalisés, soit une augmentation de 43 % par rapport à 2018.
- **25 branchements** ont été réalisés dans le cadre d'extensions de réseaux mis en service.
- Le nombre total de nouveaux branchements est de 179. Ce chiffre n'intègre pas les branchements réalisés dans le cadre de viabilisation de lotissements.

BRANCHEMENTS 20	19
ALIXAN	2
BARBIERES	2
BEAUMONT LES VALENCE	10
BEAUREGARD-BARET	2
BESAYES	2
BOURG LES VALENCE	11
BOURG-DE-PEAGE	6
CHABEUIL	5
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	3
CHATILLON-SAINT-JEAN	1
CHATUZANGE-LE-GOUBET	3
CLERIEUX	3
COMBOVIN	1
ETOILE-SUR-RHONE	9
EYMEUX	1
MALISSARD	7
MONTELEGER	1
MONTELIER	2
MONTMEYRAN	6
MONTMIRAL	1
MOURS-SAINT-EUSEBE	2
PEYRINS	2
PORTES LES VALENCE	6
ROMANS-SUR-ISERE	30
SAINT-LAURENT-D ONAY	1
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE	9
SAINT-PAUL-LES-ROMANS	2
ST-VINCENT-LA-COMMANDERIE	2
UPIE	2
VALENCE	45

TRAVAUX PONCTUELS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les travaux ponctuels concernent principalement les petits travaux sur le réseau (casses sur le réseau, regards à reprendre, dévoiements, création de puits d'infiltration....)

- 172 interventions.
- **757 k€ de dépenses** sur le budget général (TTC) et le budget annexe assainissement (TTC).

COMMUNE	TOTAL DES DÉPENSES RÉALISÉES POUR LES TRAVAUX PONCTUELS EN 2019	NOMBRE D'INTER- VENTIONS RÉALISÉES
ALIXAN	7 589€	3
BARBIERES	8 644 €	3
BEAUMONT LES VALENCE	33 937€	11
BEAUREGARD BARRET	29 235 €	3
BEAUVALLON	7052€	2
BESAYE	12859€	2
BOURG DE PEAGE	19825€	7
BOURG LES VALENCE	46 130 €	16
CHABEUIL	17 110€	7
CHARPEY	2 909 €	2
CHATEAUNEUF SUR ISERE	7 477 €	2
CHATUZANGE LE GOUBET	2 435 €	2
CLERIEUX	12 301 €	3
ETOILE SUR RHONE	36 786€	11
EYMEUX	3 200 €	2
LA BAUME D'HOSTUN	2 905 €	1
MALISSARD	17 017€	4
MARCHES	4352€	1
MIRIBEL	1078€	1
MONTELEGER	80 983€	3
MONTELIER	20 302 €	3
MONTMEYRAN	31 385€	5
MONTVENDRE	1 146€	1
MOURS SAINT EUSEBE	20 085 €	3
PEYRINS	38 811€	8
PORTES LES VALENCE	40 185€	7
ROMANS SUR ISERE	49 375€	12
SAINT BARDOUX	1 468 €	1
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	1 415€	1
SAINT MARCEL LES VALENCE	34 121€	8
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	8 531€	1
UPIE	21 580€	4
VALENCE	134 662€	32
TOTAL GÉNÉRAL	756 889€	172

REMPLACEMENT DES TAMPONS

Sur le périmètre de la régie (13 communes depuis le 01/07/2018), une équipe de maçons au sein du service exploitation procède au remplacement ou à la réparation des tampons des regards : 215 tampons ont été changés en 2019.

22 I Assainissement Rapport annuel 2019 I 23

ÉTUDES ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES

En 2019, les études structurantes ont été poursuivies avec notamment la poursuite des schémas directeurs d'assainissement de deux principaux systèmes :

- Le schéma directeur d'assainissement du système de Romans a été poursuivi. La complexité de la modélisation du système d'assainissement et l'étude de l'opportunité de recourir au critère flux a en effet modifié le calendrier prévisionnel. Les conclusions pour la mise en conformité de ce système seront connues en 2020.
- La réalisation du schéma directeur du système d'assainissement de Portes-lès-Valence a démarré.
- L'étude d'opportunité de réutilisation des eaux usées traitées (étude bénéficiant du soutien de l'Agence de l'Eau) se poursuit.
- La maîtrise d'œuvre de l'opération de renforcement du poste de l'Epervière, dont les phases d'avant-projet ont été réalisées en 2019. Cette opération majeure pour le système d'assainissement de Valence doit permettre d'assurer la conformité du système, en limitant les déversements au Rhône et favorisant le transfert des effluents jusqu'à l'UDEP de Valence. Cette opération est chiffrée entre 12 et 15 millions d'Euros.

Le total des études réalisées en assainissement (budget annexe de l'assainissement) s'élève à 657 k€.

LOCALISATION	TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR COMMUNE EN 2019
ALIXAN	2 673€
BAUME D'HOSTUN	4 115€
BOURG DE PEAGE	19 744€
BOURG LES VALENCE	1 918€
CHABEUIL	3 003 €
CHATEAUNEUF SUR ISERE	890€
CHATUZANGE LE GOUBET	10 913 €
COMBOVIN	1 606 €
CREPOL	4 921 €
ETOILE SUR RHONE	2817€
EYMEUX	878€
GRANGES LES BEAUMONT	2 240 €
MALISSARD	15 711€
MIRIBEL	7 040 €
MONTELEGER	4 578 €
MONTELIER	884€
PARNANS	1 696€
PEYRINS	5 031€
PORTES LES VALENCE	5 235 €
ROCHEFORT SAMSON	1 122 €
ROMANS SUR ISERE	35 875€
SAINT MARCEL LES VALENCE	4 395 €
SAINT PAUL LES ROMANS	980€
VALENCE	136 788€

En gestion des eaux pluviales, la majorité des études concernent la réalisation d'études de sol (évaluation de la perméabilité du sol en vue de dimensionnement des ouvrages d'infiltration), et les études de maîtrise d'œuvre.

Le total des dépenses effectuées en 2019 se portent à 161,5 k€ TTC.

Liste des études réalisées pour la gestion des eaux pluviales

DÉTECTION DE RÉSEAUX	3 600€
DIAGNOSTIC	11811€
ETUDES DE SOL	20 297€
LEVES TOPOGRAPHIQUES	46 500 €
SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	4 800 €
ACCOMPAGNEMENT AGGL'EAU RESPONSABLE	5 760 €
MAITRISE D'ŒUVRE	68 685 €

Détail des opérations de N	/OE	
ALIXAN	COUSSAUD	3821€
BEAUMONT LES VALENCE	QUARTIER ROCHAS	3 121 €
BOURG LES VALENCE	GODANGER	4729€
CHABEUIL	AVENUE DE VALENCE	468€
CHATUZANGE LE GOUBET	CHEMIN DE ROCHAS	10671€
GENISSIEUX	AGRANDISSEMENT BASSIN EP	2001€
MARCHES	VILLAGE	6329€
PORTES LES VALENCE	ROND POINT DES DROITS DE L'HOMME	2066€
PORTES LES VALENCE	RUE JEAN ROSTAND	931€
ROMANS	BASSIN DES CHASSES	6852€
VALENCE	BAYOT	21336€
VALENCE	POLYGONE	6 360€



Le scénario arrêté en 2016 par VALENCE ROMANS AGGLO est complètement mis en œuvre depuis le 01/10/2018 avec le nouveau contrat de DSP des stations de traitement des eaux usées de Valence et de Portes-lès-Valence.

Les 2 principaux contrats de délégation de service public (DSP) confiés à VEOLIA sont :

- I'exploitation de la collecte et du traitement des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans. Ce contrat, qui a démarré le 01/01/2018, s'est traduit par un engagement fort de VEOLIA avec la mise en place d'un stockage dynamique de temps de pluie qui permettra de traiter dès le 01/01/2020 jusqu'à 31 000 m³/j sur la station de traitement des eaux usées contre 14 990 m³/j aujourd'hui. Les volumes déversés directement dans la Savasse et sans traitement seront considérablement réduits en temps de pluie. Ce contrat a une durée de 12 ans et se terminera le 31/12/2029.
- pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence, ainsi que l'exploitation du collecteur de la couronne valentinoise et du collecteur de l'ex Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la région portoise. Ce contrat a une durée de 15 ans et se terminera le 30/09/2033.

À noter qu'avec le transfert de la compétence assainissement des communes de la Raye au **Objectif** 2019-2021:

comparaison des mod de gestion avec des indicateurs communs

01/01/2018, Valence Romans Agglo gère désormais le contrat de DSP de la commune de Peyrus pour l'exploitation des réseaux et de la station de traitement des eaux usées. Ce contrat se termine le 31/12/2021.

Le périmètre du service exploitation de la direction de l'assainissement est passé progressivement de 6 communes en 2014 à 13 communes en 2018. Cela a permis une optimisation des moyens matériels et humains. Les réseaux, postes de refoulement, et bassins d'orage des 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence sont désormais exploités par du personnel de Valence Romans Agglo (soit 922 km de réseaux, représentant 58 % du total).

L'exploitation des systèmes d'assainissement de taille plus petite a été confiée à la SAUR avec la passation d'un marché de prestations de service. Ce contrat a démarré le 01/01/2018, et se termine à la fin de l'année 2021.

24 I Assainissement - Études et travaux - Modes de gestion

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MODES DE GESTION

Communes dont le service est assuré en régie Saint-Christophe-et-le-Laris Communes Valherbasse bénéficiant d'un contrat de DSP avec VEOLIA Saint-Laurent-d'Onay Crépol Montmiral Le Chalon Communes Saint-Michel-sur-Savasse bénéficiant d'un Geyssans contrat de prestation de services avec la SAUR **Parnans Peyrins** Châtillon-Saint-Jean Clérieux Saint-Bardoux Mours-Saint-Eusèbe La Baume-d'Hostun Saint-Paul-lès-Romans Romans-sur-Isère Granges-les-Beaumont Hostun Bourg-de-Péage Chatuzange le-Goubet Châteauneuf-sur-Isère Beauregard-Baret Alixan Marches Saint-Marcel-lès-Valence Rochefort-Samson Bourg-lès-Valence Barbières Montélier Saint-Vincent-la-Commanderie Valence Chabeuil Peyrus Malissard Châteaudouble Portes-lès-Valence Beaumont-lès-Valence Barcelonne Montvendre Beauvallon Montéléger Combovin STEU en délégation de service nublic Étoile-sur-Rhône La Baume-Cornillane Ourches Upie



CHIFFRES CLÉS

Nombre d'interventions :	1489	
Linéaire curés de réseaux d'assainissement :	142	12 %
Linéaire curés de réseaux d'eaux pluviales :	12	3%
Grilles/avaloirs curés:	8 836	43 %
Puits d'infiltration nettoyés :	598	15 %

+ En annexe le détail, commune par commune

PÉRIMÈTRE EN RÉGIE (13 COMMUNES, SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DE VALENCE ET DE PORTES-LÈS-VALENCE)

La régie d'assainissement de l'agglomération intervient sur les 13 communes raccordées aux unités de traitement de Valence et Portes Les Valence. Cela représente un patrimoine de 905 kms de réseaux, 10 811 grilles, 3 165 puits d'infiltration et 116 postes de relevage (à noter que les 7 postes des collecteurs de la couronne valentinoise et portoise sont exploités par VEOLIA).

Les équipes de la régie sont composées de 10 égoutiers, 4 électro mécaniciens, 3 maçons et 3 agents de maitrise. Trois camions hydro-cureurs sont utilisés pour le curage et le débouchage des réseaux et ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales.

Ces nettoyages concernent:

- Les obstructions sur réseau ou branchements,
- Les curages préventifs,
- Les entretiens des postes de relevage.

2 campagnes annuelles de dératisation et désinsectisation des réseaux sont effectuées sur le périmètre de la régie afin de limiter le développement des nuisibles (rats, blattes...). 115 interventions de traitement des réseaux ont été faites en 2019.

PÉRIMÈTRE EN PRESTATION DE SERVICES

La SAUR, prestataire de service, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (réseaux, postes de relevage et unités de traitement) sur 30 communes de l'agglomération. Cela représente un patrimoine de 215 kms de réseaux, 1842 grilles, 185 puits d'infiltration et 18 postes de relevage.

PÉRIMÈTRE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

VEOLIA, titulaire des 3 contrats de DSP assainissement, intervient pour l'exploitation des réseaux d'assainissement sur 17 communes de l'agglomération. Cela représente un patrimoine de 442 kms de réseaux de collecte, 46 kms de réseaux de transit, 7 705 grilles, 637 puits d'infiltration et 48 (41 + 7) postes de relevage.

COMPARATIF DES 3 PÉRIMÈTRES

	RÉGIE	PRESTATION DE SERVICES	DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
Interventions suite à des demandes	602	14	55*
kms de réseaux d'assainissement curés/ total périmètre	76/635	22/160	40/418
% de réseaux curés	11,9	13,6	9,5
kms de réseaux d'eau pluviale curés/ total périmètre	5/270	4.6/55	3/70
% de réseaux curés	2	8	4
Grilles/avaloirs nettoyés/total périmètre	1313/10811	264/1842	7 259/7 705
% de grilles/avaloirs curés	12	14	94
Puits d'infiltration curés/ total périmètre	279/3 165	8/185	311/692
% de puits d'infiltration curés	9	4	45
Tampons renouvelés	215	0	19

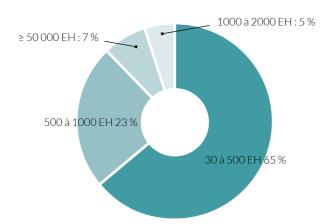
*toutes les demandes du centre d'appels de VEOLIA ne sont pas prises en compte

Rapport annuel 2019 I 27



Valence Romans Agglo assure l'exploitation et le bon fonctionnement de 43 STEU sur un périmètre de 51 communes pour une capacité totale de traitement de 371 625 équivalents habitants. Ses ouvrages permettent d'assurer le traitement des eaux usées et pluviales collectées et acheminées par les réseaux.

37 stations de traitement des eaux usées sont exploitées par la SAUR via un marché de prestation de service, 6 par VEOLIA dans le cadre de contrats de délégation de service public. A noter qu'une nouvelle station de traitement des eaux usées a été mise en service en 2019, celle de la commune de Miribel.



TAILLE DES STEU

Équivalent-Habitant (EH) :

Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station de traitement des eaux usées. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station soit 21,6 kg de DBO5/an.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.



La majorité des petites stations de traitement présentes sur le territoire ne nécessitent pas d'électricité pour fonctionner. Il s'agit de procédés d'épuration avec un écoulement gravitaire nécessitant peu d'entretien avec des coûts de fonctionnement limités, tout en assurant de bons rendements épuratoires.

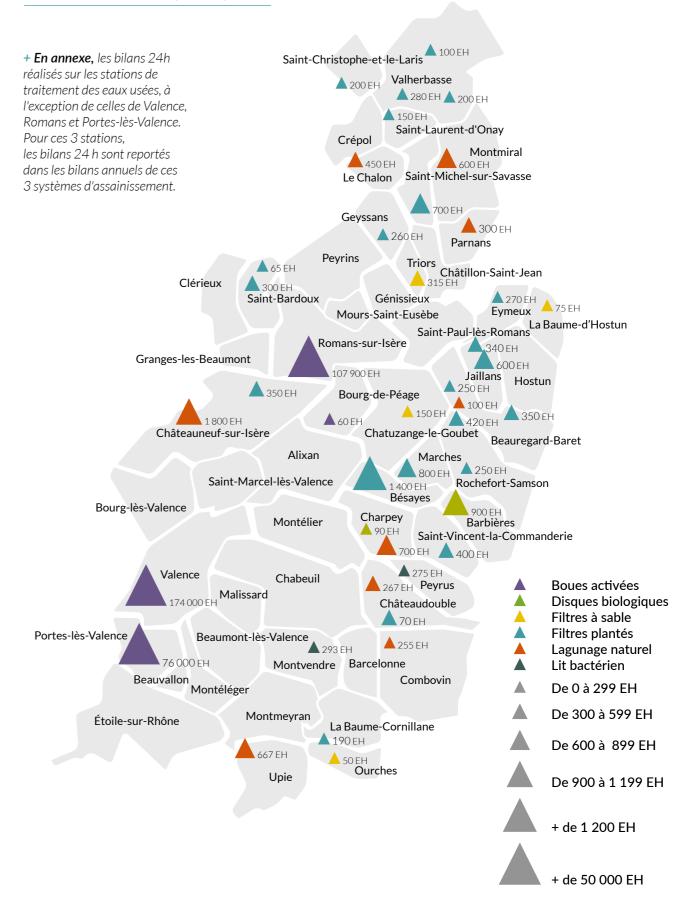


TYPE DE TRAITEMENT

A noter que les eaux usées des communes de La Baume d'Hostun et d'Hostun sont traitées par la station de traitement des eaux usées du SMABLA (Syndicat Mixte d'Assainissement pour la Bourne et la Lyonne Aval) située sur la commune de St-Nazaireen-Royans.

*STEU : Station de Traitement des Eaux Usées

TYPES DE FILIÈRES DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STEU)



I Assainissement - Traitement des eaux usées et pluviales

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Cette station, mise en service en 2003, traite les eaux usées du système d'assainissement de Valence. Son exploitation est assurée par Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a débuté le 1er octobre 2018 pour une durée de 15 ans.

Les boues de la station sont dirigées vers l'incinérateur présent sur le site de la station. Lors des périodes d'arrêt du four les boues sont évacuées vers différents sites de compostage.

Les performances de la station sont excellentes.

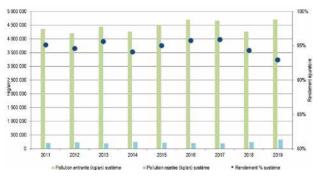
RÉSULTATS 2019	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	2 371 629	4710492	2 286 498	445 657
Pollution rejetée (kg/an)	127 038	331 906	84 328	72 205
Rendement	95%	93%	96%	83,8%

Boues produites (TMS/an): 2 188 Volume (m³/an): 10 846 846

En 2019, 0,22% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 23 770 m³. 5% des effluents ont été traités par le traitement physico-chimique (temps de pluie) soit 567 400 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station de traitement des eaux usées se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 50% et de 61% en DBO5.

Synthèse du traitement en DCO



BILAN ÉNER- GÉTIQUE DE LA STATION	VALEURS DE RÉFÉ- RENCE	2017	2018	2019	ECART N/N-1
Consom- mation électrique (kWh/an)		4 594 314	4 204 353	4 568 658	8,7%
Ratio kWh/kg DCO éliminé	1,04	1,11	1,09	1,08	
Ratio kWh/m³ traité	0,91	0,50	0,41	0,43	

FAIT MARQUANT: des travaux de réhabilitation et de gros entretien de l'incinérateur des boues ont été réalisés de juillet 2018 à avril 2019. Compte tenu du renouvellement d'un nombre important d'équipements et des modifications de process, la remise en service du four a été plus longue que prévue. Un fonctionnement normal a pu être retrouvé à partir de fin juin.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PORTES I ES VAI ENCE

Cette station mise en service en 2001, traite les eaux usées du système d'assainissement de Portes-lès-Valence.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau dans le cadre d'un nouveau contrat de délégation de service public depuis le 1 octobre 2018 pour une durée de 15 ans.

Les performances du système de traitement sont excellentes

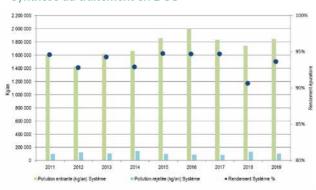
RÉSULTATS 2019	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	644 004	1 591 187	794 240	173 212
Pollution rejetée (kg/an)	35 069	102 469	24 089	12 605
Rendement	95%	94%	97%	93%

Boues produites (TMS/an): 571 Volume traité (m³/an): 2675979

En 2019, 1% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 39 398 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station de traitement des eaux usées se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 40% et 47% en DBO5.

Synthèse du traitement en DCO



BILAN ÉNER- GÉTIQUE DE LA STATION	VALEURS DE RÉFÉ- RENCE	2017	2018	2019	ECART N/N-1
Consom- mation électrique (kWh/an)		1 578 137	1 533 345	1 666 875	+9%
Ratio kWh/kg DCO éliminé	1,04	1,01	1,11	1,12	
Ratio kWh/m³ traité	0,91	0,72	0,57	0,65	

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE ROMANS-SUR-ISÈRE

Cette station mise en service en 2002, traite les eaux usées du système d'assainissement de Romans. La station reçoit une part notable d'effluents d'origine industrielle ce qui induit des variations importantes des charges reçues.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public depuis le 1 janvier 2018 pour une durée de 12 ans.

Les performances de la station sont globalement bonnes. Cependant la station reçoit régulièrement des charges de pollution très supérieures à sa capacité de traitement ce qui conduit à des non conformités (voir page 36). Ainsi sur les 156 bilans réalisés au cours de l'année une quarantaine met en évidence une charge de pollution entrante moyenne supérieure de 25 % en DCO et DBO5 à la capacité de traitement de la station.

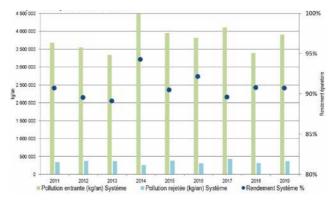
RÉSULTATS 2019	MES	DCO	DBO5	NTK	
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	1 610 692	3 901 581	1889916	319 384	
Pollution rejetée (kg/an)	177 777	364 132	99 792	47 470	
Rendement	89%	91%	95%	85%	

Boues produites (TMS/an): 1318 Volume traité (m³/an): 4269665

En 2019, 6% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans l'Isère sans traitement. soit 281 740 m³.

Le taux de charge moyen en DCO et en DBO5 est de 80%.

Synthèse du traitement en DCO



BILAN ÉNER- GÉTIQUE DE LA STATION	VALEURS DE RÉFÉ- RENCE	2017	2018	2019	ECART N/N-1
Consom- mation électrique (kWh/an)		3 892 202	3 570 125	3 320 856	-7%
Ratio kWh/kg DCO éliminé	1,04	1,11	0,95	0,94	
Ratio kWh/m³ traité	0,91	0,99	0,83	0,73	

FAITS MARQUANTS: la mise en évidence d'une fissure sur la cuve du four, entrainant sa mise à l'arrêt. Plusieurs évènements (grêle, neige, pollution) ont perturbé le fonctionnement de l'installation.









Trois critères de conformité (un pour le système de collecte et deux pour le système de traitement) sont calculés pour les systèmes d'assainissement > 2 000EH.

SYSTÈME DE COLLECTE

Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

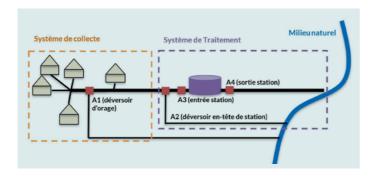
Certains déversoirs d'orage sont soumis à autosurveillance si la charge organique au droit de l'ouvrage est supérieure à 2000 EH. Ils sont alors considérés comme des points réglementaires A1.

La conformité des systèmes de collecte peut s'apprécier sur l'un des trois critères suivants :

- Moins de 20 jours de déversements doivent avoir été constatés durant l'année pour chaque déversoir d'orage soumis à autosurveillance réglementaire.
- Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5% des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année.
- Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5% des flux de pollution produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année.

Afin de prendre en compte la variabilité interannuelle de la pluviométrie, cette analyse est menée sur la base des 5 dernières années.

Valence Romans Agglo doit indiquer aux services de l'Etat lequel des trois critères elle retient pour les systèmes de Valence, Portes-lès-Valence et Romans sur Isère. Dans l'attente de ce choix, l'analyse se fait aujourd'hui sur les trois critères.



VALENCE

Sur les 18 déversoirs d'orage du système de collecte, 10 sont soumis à autosurveillance.

• Critère jours de déversements :

En 2017, le système de collecte de Valence était considéré comme non conforme sur le paramètre 20 jours de déversement par ouvrage. Il ne peut donc plus être utilisé pour analyser la conformité collecte en 2019.

Critère volume - Tableau 1:

Ce critère est déterminé en faisant le ratio entre le volume déversé et le volume collecté. Le système de collecte est non conforme sur le critère volume.

Critère flux DBO5 - Tableau 2 :

Le système de collecte est conforme sur le critère flux. Le choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Valence est en cours d'étude. Pour l'année 2019, les critères volume et flux de DBO5 sont donc de nouveau présenté.

Le système de collecte de Valence est considéré comme CONFORME en 2019.

Tableau 1 - Valence - Volume

OUVRAGE	VOLUME (M³/AN)						
	2015	2016	2017	2018	2019	MOYENNE GLISSANTE	
Volume déversé A1	633 939	552 026	398 245	775 772	670 462	602 631	
Volume A3	14 223 336	10 844 728	9 288 329	10 351 535	10 846 846	11 110 955	
Volume A2	1 770	2 170	920	8 740	23 770	7 474	
Volume collecté A1+A2+A3	14 859 045	11 398 924	9 687 494	11 136 047	11 541 078	11721060	
% déversé/collecté	4,3 %	4,8 %	4,1 %	7,0 %	5,8 %	5,1 %	

Tableau 2 - Valence - Flux DB05

OUVRAGE	CHARGE DBO5 (KG/AN)						
	2015	2016	2017	2018	2019	MOYENNE GLISSANTE	
Charge déversée A1	83 141	80 657	74 835	103 851	115 722	91 145	
Charge A3	1865390	1895 927	1 919 436	1 921 143	2 228 397	1 966 059	
Charge A2	153	319	191	1 101	3 529	1 059	
Charge collectée A1+A2+A3	1 948 684	1 976 903	1 994 462	2 0 2 6 0 9 5	2 347 648	2 058 263	
% déversé/collecté	4,3 %	4,1 %	3,8 %	5,1%	4,9 %	4,4 %	

PORTES-LÈS-VALENCE

Sur les 27 déversoirs d'orage du système de collecte, 3 sont soumis à autosurveillance.

• Critère jours de déversements - Tableau 3 : Le système de collecte est conforme sur le critère

Critère volume - Tableau 4 :

Le système de collecte est conforme sur le critère volume.

Critère flux DBO5 :

Les déversoirs d'orage du système de collecte ont une capacité inférieure à 600 kgDBO5/j, les flux déversés au niveau des A1 ne sont donc pas mesurés. Le calcul du flux de pollution déversé par rapport au flux de pollution produit par l'agglomération ne sera donc pas fait.

Le choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Portes les Valence est en cours d'étude et sera arrêté à la fin du schéma directeur, lorsque le portée à connaissance du système sera déposé. Le système de collecte de Portes-Lès-Valence est considéré comme CONFORME en 2019.



Tableau 3 - Portes-Lès-Valence - Nombre de jours de déversements

OUVRAGE		SITUATION RÉGLEMENTAIRE					
	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	
DO Iles du Chiez	15	17	8	12	17	14	CONFORME
DO Lorient	3	7	1	2	3	3	CONFORME
DO Beauvallon	9	7	1	1	4	4	CONFORME

Tableau 4 - Portes-Lès-Valence - Volume

Tableau 4 - Folites-Les-Valence - Volume										
OUVRAGE		VOLUME (EN M³)								
	2015	2016	2017	2018	2019	MOYENNE GLISSANTE				
Volume déversé A1	1575	1 783	1 566	1 236	4369	2 106				
Volume A3	2 659 338	2 488 729	2 253 110	2 699 878	2 675 979	2 630 981				
Volume A2	99 204	72 553	43 004	43 370	39 398	59 506				
Volume collecté A1+A2+A3	2 760 117	2 563 062	2 297 680	2 744 484	2 719 746	2617018				
% déversé/collecté	0,06 %	0,06 %	0,07 %	0.05 %	0.16%	0,06%				

I Assainissement - Conformité des systèmes d'assainissement

ROMANS SUR ISÈRE

Sur les 62 déversoirs d'orage du système de collecte, 15 sont soumis à autosurveillance.

Critère jours de déversements :

En 2018, le système de collecte de Romans sur Isère était considéré comme non conforme sur le paramètre 20 jours de déversement par ouvrage. Il ne peut donc plus être utilisé pour analyser la conformité collecte en 2019.

Critère volume - Tableau 1:

Ce critère est déterminé en faisant le ratio entre le volume déversé et le volume collecté. Le système de collecte est non conforme sur le critère volume.

Critère flux DBO5 - Tableau 2 :

Le système de collecte est non conforme sur le critère flux. Le choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Romans sur Isère est en cours d'étude. Ce choix sera arrêté à la fin du schéma directeur.

Le système de collecte de Romans sur Isère est considéré comme NON CONFORME en 2019.

SYSTÈME DE TRAITEMENT

Conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

VALENCE

Le débit de référence* du système d'assainissement de Valence de 2019 (52 712 m³/j) reste supérieur au débit de conception de la station de traitement des eaux usées (46 750 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2019, pendant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO 9 429 kg DBO5/j), est légèrement inférieure à la capacité nominale de la station (10300 kg DBO5/j). La charge entrante dans le système de traitement évolue au cours de l'année et se retrouve la plupart du temps inférieure à la capacité nominale, comme le montre le graphique ci-dessous. Le taux de charge en 2019 est de 61%.

Des non conformités aux normes de rejet ont été relevées lors des bilans de fonctionnement en grande partie liée aux problèmes de remise en route du four d'incinération des boues.

Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Valence est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales pour l'année 2019.

PORTES-LÈS-VALENCE

Le débit de référence du système d'assainissement de Portes-lès-Valence de 2019 (15 278 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (8 942 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2019 (4151 kg DBO5/j), correspondant à la semaine la plus chargée de l'année, est inférieure à la capacité nominale de la station (4560 kg DBO5/j). La charge entrante dans le système de traitement évolue au cours de l'année et se retrouve être inférieure à la capacité nominale, comme le montre le graphique ci-dessous. Le taux de charge en 2019 est de 47%.

Tableau 1 - Romans - Volume

OUVRAGE	VOLUME (EN M³/AN)							
	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne glissante		
Volume déversé A1	642 757	667 035	415 593	952 151	762 927	688 093		
Volume A3	4856496	4 510 485	4 080 996	4 435 017	4 269 665	4 430 532		
Volume A2	319 205	355 540	254 630	425 890	281 740	327 401		
Volume collecté A1+A2+A3	5 818 458	5 533 060	4751219	5 813 058	5 314 332	5 446 025		
% déversé/collecté	11%	12 %	9 %	16 %	14%	13%		

Tableau 2 - Romans - Flux DBO5

Tablead 2 Remails Trax BBCs										
OUVRAGE		CHARGE DBO5 (KG/AN)								
	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne glissante				
Charge déversée A1	102 841	106 726	64 001	191382	106 216	114 233				
Charge A3	1 804 183	1769 966	1 656 565	1894551	1870321	1 799 117				
Charge A2	42 693	55 522	39 460	77 528	39 224	50 885				
Charge collectée A1+A2+A3	1 949 717	1 932 214	1760026	2 163 461	2015761	1 964 236				
% déversé/collecté	5,3 %	5,5 %	3,6 %	8,8 %	5,3 %	5,8 %				

^{*} Débit de référence = percentile 95 = valeur telle que 95 % des valeurs mesurées sont en dessous et 5 % sont au-dessus, calé sur la moyenne des 5 dernières années.

Aucune non-conformité n'a eu lieu en condition normale de fonctionnement, et l'ensemble des bilans répondent aux exigences réglementaires.

Le système de traitement de Portes-lès-Valence est considéré comme conforme aux prescriptions nationales et locales.

ROMANS SUR ISÈRE

Le débit de référence de la station de traitement de Romans sur Isère de 2019 (28 471 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (14990 m³/i).

La charge brute de pollution organique reçue en 2019 (10 037 kg DBO5/j), correspondant à la semaine la plus chargée de l'année, est largement supérieure à la capacité nominale de la station (6474 kg DBO5/j). La charge entrante dans le système de traitement évolue au cours de l'année et se retrouve la plupart du temps être limite à la capacité nominale, comme le montre le graphique ci-dessous. Le taux de charge en 2019 est de 83%.

De trop nombreux déversements au niveau du déversoir en-tête de station en dessous du débit de référence ont lieu, et 15 non-conformités ont été mesurées en condition normale de fonctionnement alors que le nombre de dépassements autorisés dans l'année est de 13.

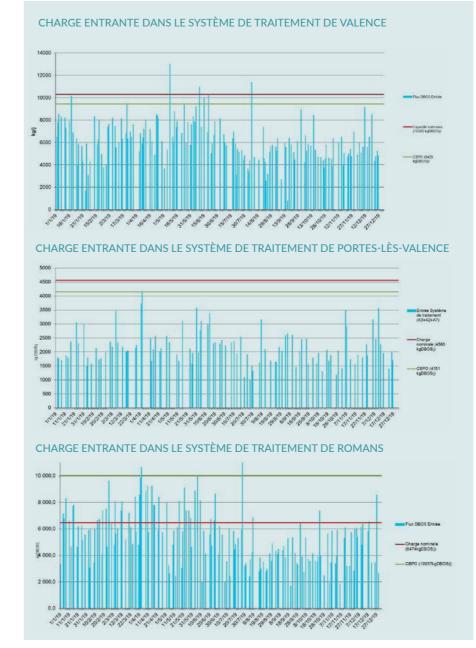
Le système de traitement de Romans sur Isère est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales.

De plus, la Commission Européenne a engagé une procédure précontentieuse contre la France pour les systèmes d'assainissement non conformes au titre de la directive eaux résiduaires urbaines. Romans fait partie de cette liste des agglomérations d'assainissements non conformes.

AUTRES STEU < 2000 FH

Les performances épuratoires des 40 autres stations de traitement des eaux usées sont conformes à la réglementation, à l'exception de celles de

Montvendre, Châteauneuf Sur Isère et Upie. Ces 3 stations font l'objet d'une surveillance plus accrue. Des études sur les systèmes d'assainissement de ces stations ont été lancées et des travaux d'amélioration seront réalisés afin de garantir un traitement des eaux usées respectueux de la réglementation.



I Assainissement - Conformité des systèmes d'assainissement



Le raccordement des entreprises produisant des eaux usées non domestiques est soumis à la délivrance d'une autorisation de la part de la Collectivité.

Sur le territoire, à la date du 31 décembre 2019, 67 entreprises bénéficient d'une autorisation de rejet ou d'une convention de déversement auxquelles s'ajoutent 7 constats d'absence de rejets non domestique au réseau de collecte public.

Les établissements autorisés (dont la liste est jointe en annexe) intègrent les principaux émetteurs de pollution non domestique, mais cette liste est très loin d'être exhaustive. Il convient de poursuivre les démarches d'autorisation car le suivi des charges polluantes en entrée des 3 principales stations de traitement des eaux usées, montre des pointes de charge importantes qui ne peuvent s'expliquer que par des rejets non connus à ce jour.

OPÉRATION COLLECTIVE « QUALITÉ EAU »



Dans un objectif de réponse aux enjeux nationaux de réduction des émissions de substances dangereuses dans les eaux, Valence Romans Agglo est engagée depuis septembre 2016

dans un dispositif d' «Opération Collective » cadrée et financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Menée en partenariat avec la CCI de la Drôme, l'Agglo poursuit ses actions autour des axes majeurs suivants :

- L'accompagnement gratuit, suivi et personnalisé des entreprises artisanales, commerciales et industrielles pour la gestion de leurs rejets.
- La régularisation administrative des rejets au réseau (autorisation spéciale de déversement).

- La prévention et la gestion des pollutions accidentelles.
- L'homogénéisation de la gestion des usagers non domestiques du territoire.
- La prise en compte de la connaissance « toxique » sur le territoire dans la définition des orientations.
- Le déploiement d'opérations de sensibilisation et de valorisations des actions et des entreprises engagées dans la démarche.
- A noter que dans le cadre du dispositif « Qualité eau ». 16 établissements se sont vu allouer au total 295 k€ HT de subventions pour des études et investissements avoisinant les 1214 k€ HT depuis 2016.

BII AN 2019

L'année 2019 avait comme priorité la poursuite d'une homogénéisation des modes de gestion des usagers non domestiques et la mise à jour administrative des établissements ayant fait l'objet d'un diagnostic « Qualité eau » depuis 2017.

Sont recensés principalement:

- 32 mises à jour administratives : dont 25 Autorisations Spéciales de Déversement (ASD) et 7 courriers attestant l'absence de rejet non domestique au réseau de collecte public.
- 26 diagnostics « Qualité eau » supplémentaires
- La poursuite de la prise en compte des principaux enjeux du territoire sur la thématique assainissement dans la priorisation des établissements diagnostiqués et accompagnés.
- Le soutien de la CCI dans l'organisation et l'animation d'une réunion d'information sur les modalités de gestion des usagers non domestiques et aides financières à destination des établissements dans le cadre du dispositif. Oualité eau - format webinaire (16/04/2019).

+ En annexe, la liste des industriels autorisés

530 contrôles réalisés en 2019, dont :

leur parcelle.

Depuis le 01/01/2018 et le nouveau contrat

de délégation de service public pour le système

sur les 10 communes du périmètre du contrat.

est assuré par des agents de la direction de

recrutement de 2 techniciens.

Sur le reste du territoire, ce service de contrôle

l'assainissement depuis le 01/01/2019 avec le

Si la demande est faite par l'usager (principalement

lors de la vente d'habitations), le contrôle est facturé

135 € TTC par VEOLIA ou par Valence Romans Agglo.

Les contrôles sont également ciblés sur les secteurs

connus pour les présences d'eaux claires parasites

des habitations dans les réseaux d'eaux usées. Cela

permet d'engager des actions auprès des particuliers

leur demandant de faire des travaux de déconnexion

de leurs eaux pluviales qui doivent être gérées sur

en temps de pluie. Il s'agit principalement de

raccordement de branchement d'eaux pluviales

d'assainissement de Romans. VEOLIA assure les

contrôles des branchements au réseau d'assainissement

- 48 à la demande des usagers lors de la vente de leur habitation (contrôles facturés).
- 150 réalisés par SUEZ dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de Romans.
- 32 réalisés par le délégataire Véolia sur le système de Romans.

L'équipe de contrôleurs est équipée en moyens techniques permettant de diagnostiquer des problèmes ponctuels et de réaliser des tests (fumée, colorants). Grâce à eux, la connaissance du patrimoine de l'assainissement s'améliore chaque jour. Les contrôleurs jouent également un rôle de conseil et de pédagogie auprès des usagers pour expliquer la mise en œuvre et l'entretien des raccordements au réseau collectif.

L'équipe a également réalisé 102 enquêtes réseaux

contrôles réalisés par les contrôleurs de la direction **135** € TTC le coût du contrôle

permettant de vérifier que les branchements sont réellement raccordés au réseau d'assainissement (principalement sur les communes de Saint Marcel Lès Valence et Bourg Lès Valence).

COMMUNES	NOMBRE DE CONTRÔLES DE BRANCHEMENT
Commones	RÉALISÉS EN 2019
ALIXAN	3
BARBIERES	4
BEAUMONT LES VALENCE	33
BEAUVALLON	3
BESAYES	2
BOURG DE PEAGE	13
BOURG LES VALENCE	32
CHABEUIL	7
CHARPEY	15
CHATEAUNEUF SUR ISERE	27
CHATILLON SAINT JEAN	1
CHATUZANGE LE GOUBET	8
CLERIEUX	3
CREPOL	1
ETOILE SUR RHONE	8
EYMEUX	7
GENISSIEUX	2
GEYSSANS	3
HOSTUN	2
JAILLANS	2
MALISSARD	52
MONTELEGER	2
MONTELIER	2
MONTMEYRAN	8
MONTMIRAL	3
MOURS SAINT EUSEBE	4
PEYRINS	2
PEYRUS	6
PORTES LES VALENCE	13
ROMANS SUR ISERE	172
SAINT BARDOUX	4
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS	1
SAINT MARCEL LES VALENCE	38
VALENCE	47
TOTAL	530

*CCI: Chambre de Commerce et d'Industrie



LE SPANC

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'ensemble des 54 communes du territoire. Il a également un rôle de conseil auprès des usagers pour la conception et l'entretien de leur installation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le SPANC a été créé par la loi 92-3 du 3 janvier 1992, dite "loi sur l'eau". La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), adoptée le 30 décembre 2006, a réaffirmé le rôle des communes ou de leurs groupements en matière d'assainissement non collectif.

Le SPANC est un service public à caractère industriel chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Le contrôle consiste en une vérification de la conception et de la bonne exécution des travaux pour les installations neuves ou en réhabilitation, et d'un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport indiquant si l'installation est conforme à la réglementation et précisant les améliorations à apporter pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement. Des recommandations en termes d'entretien de l'installation sont également fournies.

La loi a introduit :

- L'obligation pour les communes de procéder aux contrôles de l'ensemble des installations selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans ;
- L'obligation pour les propriétaires d'installations non conformes et présentant des risques sanitaires et environnementaux de procéder aux travaux prescrits par le SPANC dans un délai de
- L'obligation de réaliser les contrôles du système d'assainissement non collectif lors d'une vente d'un bien immobilier ; ce contrôle ayant une durée de validité de 3 ans.
- Dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, l'obligation pour les futurs acquéreurs de procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte de
- L'obligation de joindre pour tous les permis de construire, le document du SPANC attestant de la conformité du projet d'installation d'ANC au regard des prescriptions réglementaires (décret 2012-274 du 28/02/2012)

AIDES POUR LA RÉHABILITATION **DES INSTALLATIONS** D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Au-delà des missions obligatoires de contrôle, Valence Romans Agglo a également fait le choix d'apporter un appui aux particuliers engagés dans des opérations de création ou de réhabilitation d'installations.

Jusqu'en 2017, cet accompagnement était réalisé par le biais de conventions de mandat passées avec l'Agence de l'Eau, qui permettaient aux particuliers devant mettre en conformité leur installation de bénéficier d'une aide financière, dès lors que l'installation présente des risques pour la santé ou l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agence de l'Eau a mis fin aux aides financières versées aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation. Cette aide forfaitaire s'élevait au maximum à 3 000 € pour les programmes les plus anciens et 3300 € pour les plus récents.

Par délibération du 27 septembre 2018, et suite au désistement de l'Agence de l'Eau, Valence Romans Agglo a mis en place le versement d'une aide de 3000 € auprès des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif présentant un danger pour la santé des personnes. Le particulier doit déposer sa demande d'aides au plus tard 2 ans après la date du diagnostic de bon fonctionnement. Le nombre d'installations aidées est limité à 20 par an.

Les conditions d'attribution et de versement de cette aide restent similaires à celles que l'Agence de l'Eau avaient fixées dans le cadre du Xème programme. En 2019, 16 installations ont bénéficié d'aides et perçu une subvention de 3000 € ou 3 300 €. Une seule installation a bénéficié du dispositif d'aides mis en place par l'Agglo, ce dispositif étant encore récent, les 15 autres installations ont bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau des programmes antérieurs à 2018.

Le total des versements s'est élevé pour l'année 2019 à 48 646 €.

54 installations ont été réhabilitées par des particuliers en 2019.

MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

4 techniciens et une responsable constituent le service public d'assainissement non collectif qui est rattaché à la Direction de l'assainissement de Valence Romans Agglo.

Pour les avis sur les projets de mise en place d'un assainissement non collectif et le suivi des travaux, ainsi que pour les diagnostics de bon fonctionnement ou les diagnostics vente le territoire, le territoire est partagé en 3 secteurs :

- Un technicien en charge du secteur de l'ex Communauté d'agglomération de Valence, du secteur des 3 communes de l'ex Communauté de communes de Confluences et des communes d'Ourches, Montvendre, Combovin et Barcelonne.
- Un technicien en charge du secteur de l'ex Communauté d'agglomération du Pays de
- Un technicien en charge du secteur de l'ex Communauté de communes Canton de Bourg de Péage et des communes de Chateaudouble et Peyrus.

Un quatrième technicien vient appuyer les trois techniciens pour les diagnostics de bon fonctionnement ou les diagnostics ventes sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du SPANC.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 31 347 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 225 262 habitants (données INSEE 2015), soit 13,9 % de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents SPANC est estimé en 2019 à 13 838 installations. Le tableau en annexe présente commune par commune le nombre estimé d'installations d'assainissement non collectif, le nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle, et le nombre d'installations n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrôle.

Les données présentées sont entachées d'une certaine incertitude, dans la mesure où les campagnes de diagnostics initiaux n'ont pas été réalisées encore sur toutes les communes du territoire (principalement communes de l'ex communauté de communes Canton de Bourg de Péage).

Assainissement - Le service public d'assainissement non collectif : LE SPANC Rapport annuel 2019 I 39

BILAN D'ACTIVITÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2019

En 2019, le SPANC de Valence Romans Agglo a concentré ses efforts sur la poursuite de la réalisation des campagnes de contrôles initiaux sur les communes du territoire qui n'avaient pas encore organisé ces visites. Ainsi toutes les installations des communes d'Alixan, Bésayes et Ourches ont été

Les campagnes de contrôles initiaux se poursuivront de 2020 à 2022 sur les communes de Barbières, Chatuzange-le-Goubet, Eymeux, Jaillans et Marches, dernières communes pour lesquelles les diagnostics initiaux n'ont pas été réalisés.

des installations ne présentent pas de risques sanitaires installations réhabilités en 2019

BILAN DES AVIS RENDUS DU SPANC EN 2019 :

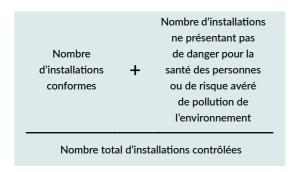
Année de réalisation des contrôles	Diagnostic de bon fonctionnement	Diagnostic Vente	Avis de Conception	Contrôle de Réalisation	Total
2016	114	209	190	75	588
2017	295	314	234	166	1009
2018	370	277	236	158	1041
2019	298	277	199	206	980

TARIFS 2019 DU SPANC:

Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente	135€
Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement	100€
Contrôle de conception d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation)	105€
Contrôle de réalisation d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation)	105€

TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

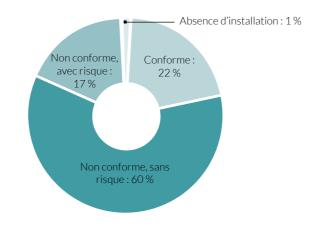
Il s'agit du rapport suivant exprimé en pourcentage :



Sur les 11 543 installations contrôlées (en intégrant les installations neuves réalisées). 2 136 sont considérées comme non conformes et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est donc de 81 %.

ÉTAT DU PARC ANC:



Pourcentage calculé sur l'ensemble des installations ayant fait l'objet d'un contrôle depuis la création du SPANC.

+ En annexe, le détail par communes



AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

La direction de l'assainissement est obligatoirement consultée sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et émet un avis de conformité (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) aussi bien sur la partie assainissement que sur la gestion des eaux pluviales.

En 2019, le chiffre a diminué par rapport aux années précédentes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette baisse:

- Suite au départ de la responsable de l'unité en charge de l'urbanisme, une réorganisation interne a momentanément ralenti l'efficacité du service.
- De nouveaux agents ont pris leur poste dans le courant de l'année 2019, et ont dû être formés pendant plusieurs mois avant d'être totalement opérationnels,
- L'outil informatique utilisé pour l'instruction des demandes d'urbanisme a connu plusieurs défaillances, avec comme conséquence l'augmentation des délais d'instruction,
- L'instruction des éléments liés à la gestion des eaux pluviales demande une attention de plus en plus soutenue, due à la volonté de la collectivité de favoriser la gestion des eaux pluviales à la
- Une priorisation dans l'instruction des demandes.

Le nouvel outil qui sera mis en place (logiciel usager) et la réorganisation de l'équipe sur la partie Urbanisme permettront en 2020 d'améliorer l'efficience de la direction de l'assainissement notamment sur le délai de transmission des avis.

70NAGE D'ASSAINISSEMENT

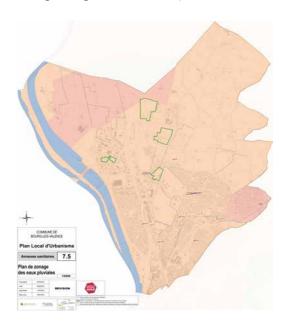
La révision des zonages se fait préférentiellement en parallèle des procédures de révision des PLU pour que soient intégrées pleinement les contraintes liées à l'assainissement et à la gestion des eaux

pluviales. L'enquête publique est, si possible, menée conjointement à celle de révision du PLU. Les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales doivent être annexés au PLU afin d'être rendus opposables.

avis émis en 2019

Par délibération du 14/02/2019, le conseil communautaire a approuvé les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de la commune de Chatuzange-le-Goubet. L'enquête publique sera réalisée conjointement à la procédure engagée pour la révision du PLU de cette commune.

Actuellement, seul le zonage de gestion des eaux pluviales de la commune de Bourg-lès-Valence a été annexé au PLU approuvé en 2019. L'objectif est à terme de couvrir l'ensemble du territoire par des zonages de gestion des eaux pluviales.



Assainissement - Le service public d'assainissement non collectif : LE SPANC - Urbanisme et assainissement

NOM-COMMUNE	2016	2017	2018	2019
ALIXAN	63	78	66	36
BARBIERES	17	18	24	8
BARCELONNE	1,	2	5	1
BEAUMONT LES VALENCE	46	119	67	46
BEAUREGARD-BARET	3	10	16	9
BEAUVALLON	15	9	12	10
BESAYES	32	20	18	37
BOURG LES VALENCE	75	80	60	47
BOURG-DE-PEAGE	63	74	75	76
CHABEUIL	47	44	57	34
CHARPEY	27	42	35	20
CHATEAUDOUBLE	27	1	5	20
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	76	73	70	33
CHATILLON-SAINT-JEAN	23	25	37	14
		337	221	
CHATUZANGE-LE-GOUBET	188			104
CLERIEUX	20	19	29	21
COMBOVIN	0	20	7	4
CREPOL SUB RUONE	2	20	15	5
ETOILE-SUR-RHONE	86	90	74	37
EYMEUX	39	32	28	29
GENISSIEUX	64	77	57	36
GEYSSANS	5	24	21	6
GRANGES-LES-BEAUMONT	3	6	4	5
HOSTUN	28	22	24	13
JAILLANS	30	41	27	13
LA BAUME CORNILLANE	5	9	9	3
LA BAUME-D'HOSTUN	3	13	23	11
LE CHALON				2
MALISSARD	58	57	54	40
MARCHES	22	14	14	14
MONTELEGER	18	13	27	12
MONTELIER	52	25	21	9
MONTMEYRAN	50	57	54	21
MONTMIRAL	6	19	17	8
MONTVENDRE	1	1	26	4
MOURS-SAINT-EUSEBE	61	82	76	37
OURCHES	5	5	14	5
PARNANS	4	9	30	14
PEYRINS	4	12	33	31
PEYRUS			1	
PORTES LES VALENCE	48	55	45	58
ROCHEFORT-SAMSON	10	25	22	19
ROMANS-SUR-ISERE	150	162	157	135
SAINT MARCEL LES VALENCE	52	46	111	41
SAINT-BARDOUX	17	10	9	8
SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX				1
SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS	1	2	13	1
SAINT-LAURENT-D'ONAY		_	1	2
SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE		6	10	16
SAINT-PAUL-LES-ROMANS	31	44	42	34
SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE	7	14	12	16
TRIORS	14	5	6	2
UPIE	36	32	30	20
VALENCE	268	309	365	225
VALHERBASSE	8	18	10	6
TOTAL	1883	2388	2286	1439

	ZONAGE EXISTANT	TYPE DE ZONAGE ET DATE D'APPROBATION
Alixan	Oui	PLU approuvé le 09/10/2017. Zonage assainissement annexé.
Barbières	Oui	PLU approuvé le 25/07/2017.
Barcelonne	non	Le POS valant PLU est caduc depuis le 27 mars 2017 ; application du RNU. Élaboration d'un nouveau PLU en cours.
Beaumont-Lès-Valence	Oui	PLU approuvé le 27/09/2017. Zonage assainissement annexé.
Beauregard-Baret	Oui	Révision du PLU du 18/11/2004 approuvée le 7/7/2014.
Beauvallon	Oui	PLU approuvé le 25/02/2008. Révision en cours.
Bésayes	Oui	PLU approuvé le 30/08/2017. Zonage assainissement annexé.
Bourg de Péage	Oui	PLU approuvé le 08/04/2013. Zonage assainissement annexé.
Bourg-lès-Valence	Oui	PLU approuvé le 14/03/2019 - Zonages assainissement et pluvial annexés et opposables aux tiers
Chabeuil	Oui	PLU approuvé le 19/12/2005.
Charpey	Oui	PLU approuvé le 08/11/2011.
Chateaudouble	Oui	PLU approuvé le 27/01/2016.
Chateauneuf-sur-Isère	Oui	PLU approuvé le 16/12/2011.
Chatillon-Saint-Jean	Oui	PLU approuvé le 05/07/2016. Zonage assainissement annexé.
Chatuzange-le-Goubet	oui	PLU approuvé le 20/11/2012. Révision en cours. Zonage assainissement annexé.
Clérieux	Oui	PLU approuvé le 08/08/2013. Zonage assainissement annexé.
Combovin		le POS approuvé le 22 avril 1994 est en cours de révision et transformation en PLU (approuvé le 3 février 2020 – Zonage Assainissement annexé)
Crépol	oui	PLU approuvé le 23/05/2016. Zonage assainissement annexé.
Etoile-sur-Rhône	Oui	PLU approuvé le 06/02/2014. Zonage assainissement annexé.
Eymeux	Oui	PLU approuvé le 20/02/2017. Zonage assainissement annexé.
Genissieux	Oui	PLU approuvé le 29/03/2018. Zonage assainissement annexé.
Geyssans	Oui	Carte communale approuvée le 7/9/2010. PLU en cours d'élaboration (approuvé le 3 mars 2020) zonage assainissement non opposable au tiers
Granges-lès-Beaumont	Oui	Approuvé le 02/08/2011. Révision en cours.
Hostun	Oui	PLU approuvé le 13/02/2012. Zonage assainissement annexé.
Jaillans	oui	PLU approuvé le 25/06/2018. Zonage assainissement annexé.
La Baume Cornillane	oui	PLU approuvé le 31/01/2019 - Zonage assainissement annexé
la Baume d'Hostun	oui	Révision du PLU approuvée le 28/06/2006. Révision en cours.
le Chalon	non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
Malissard	Oui	PLU approuvé le 17/10/2017. Zonage assainissement et zonage pluvial annexés.
Marches	Oui	PLU approuvé le 28/01/2013. Zonage assainissement annexé.
Miribel	non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
Montéléger Montélier	Oui Oui	PLU approuvé le 14/12/2015. Zonage assainissement et zonage pluvial annexés.
Montmeyran	oui	PLU approuvé le 16/09/2013. PLU approuvé le 26/09/2013.
Montmiral	Oui	PLU approuvé le 09/12/2013.
Montrigaud	non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
Monvendre	non	Le POS approuvé le 20/12/2001 est caduc depuis le 24/03/2017.
Mours-Saint-Eusèbe	oui	PLU approuvé le 05/09/2018. Zonage assainissement présenté en pièce complémentaire.
Ourches	oui	Carte Communale approuvée le 01/06/2017.
Parnans	Oui	Carte Communale approuvée le 29/03/2005.
Peyrins	oui	PLU en cours de révision (approuvé le 25/02/2020) - Zonage assainissement annexé
Peyrus	non	PLU invalidé par le TA. Application du RNU.
Portes-Lès-Valence	Oui	PLU révisé approuvé le 06/02/2017.
Rochefort-Samson	Oui	PLU approuvé le 3/03/2017. Zonage assainissement annexé.
Romans-sur-Isère	Oui	PLU révisé approuvé le 08/07/2013. Zonage assainissement annexé. Révision en cours.
Saint-Marcel-lès-Valence	oui	PLU révisé approuvé le 29/03/2006. Révision en cours depuis 2015.
St Bardoux	Oui	Oui PLU approuvé le 07/04/2006. Zonage assainissement annexé.
St Bonnet de Valclérieux	non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
St Christophe et le Larris	Oui	Carte Communale approuvée le 24/01/2013. Zonage assainissement annexé.
St Laurent d'Onay	non	Application du Règlement National d'urbanisme (RNU).
St Michel-sur-Savasse	Oui	Carte Communale approuvée le 06/01/2017. Zonage d'assainissement intégré au rapport de présentation; opposable ?
St Paul lès Romans	Oui	PLU approuvé le 06/11/2007. Zonage assainissement annexé.
St Vincent la Commanderie	Oui	Carte Communale approuvée le 07/09/2015.
Triors	Oui	PLU approuvé le 25/01/2017. Zonage assainissement annexé.
Upie	Oui	PLU approuvé le 13/04/2017.
Valence	Oui	PLU approuvé le 16/12/2013 - En cours de révision - Zonage assainissement annexé

42 | Assainissement - Urbanisme et assainissement



TARIFS

Le prix du service de l'assainissement est constitué d'une redevance revenant à la Collectivité, le cas échéant d'une part rémunérant le délégataire du service, et enfin de prélèvements obligatoires.

Les redevances revenant à la collectivité et au délégataire peuvent être décomposées en une partie fixe, ou abonnement, et une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé. La facturation de l'assainissement est assurée dans la plupart des cas directement par le distributeur d'eau potable, avec une facture regroupant l'eau potable et l'assainissement.

En 2018, avec le nouveau contrat de DSP qui a démarré le 01/01/2018 sur l'ensemble du système d'assainissement de Romans VEOLIA assure désormais directement la facturation de l'assainissement pour les communes de Chatillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans. Ces abonnés reçoivent désormais une facture assainissement séparée de celle de l'eau potable.

En 2015, la collectivité a travaillé sur une première prospective financière de la compétence assainissement. Cela a permis de déterminer un tarif cible de 19 € HT de part fixe et de 1,16 € HT le m³, soit 1,45 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³.

En 2015, les élus ont décidé de réaliser ce lissage sur 5 ans pour les communes dont le tarif de la redevance assainissement collectif était inférieur à 1,45 € TTC le m³ et de ne pas baisser le tarif pour les communes qui avaient un tarif supérieur à 1,45 € TTC le m³.

En 2018, ce travail de prospective financière a été consolidé pour les années 2018 à 2025 et a permis de conforter le tarif cible de 1,16 € HT le m³ et de 19 € HT de part fixe pour l'année 2020.



Les tarifs 2019 et 2020 de la redevance assainissement collectif ont donc été votés sur ce principe en 2018 :

- atteinte dès 2019 du tarif cible pour les communes dont le tarif était supérieur au tarif cible de 1,45 € TTC le m³ avec une baisse importante pour certaines communes de la redevance assainissement
- fin du lissage pour les années 2019 et 2020 pour les communes dont le tarif était inférieur au tarif cible en 2018.

En 2020, tous les abonnés auront le même tarif sur le territoire à savoir : 1,16 € HT le m³ et 19 € HT de part fixe (à l'exception des communes de Chateaudouble, Montvendre et Peyrus, qui ont transféré la compétence le 01/01/2018 seulement), soit 1,45 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³ (TVA de 10 % pour l'assainissement).

Le montant de 0,15 € HT le m³ de la redevance modernisation des réseaux de collecte (part Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la période 2019-2024) vient s'ajouter à la facturation de la redevance assainissement collectif, soit un coût de 1,615 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³.

En 2018, le tarif moyen pondéré pour une facture de 120 m³ est de 1,43 € TTC (1,60 € TTC/m³ avec la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau).

		ASSAINIS	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 (hors Agence de l'Eau)							19	Augmentation par rapport à 2018 pour une	
		(hors Agen		Part Fi	xe (HT)		ariable m³)	Montant en € HT		Montant en €	€TTC/ m³ pour	facture de 120 m³ (en intégran la redevance
COMMUNES	Collectivité/Prestataire qui assure la facturation de l'assainissement pour le compte de VRSRA	Montant en € TTC pour 120 m³ en 2018	€TTC/m³ pour une facture de 120 m³	VRSRA	VEOLIA	VRSRA	VEOLIA	pour 120 m³ en 2019	€HT/ m³	TTCpour 120 m ³ en 2019	facture de 120 m ³	Agence de l'Eau de 0,165 € TT(par m³)
ALIXAN	SIEPV	186,34	1,55	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	-6,28%
BARBIERES	SIE BARBIERES BESAYES	161,80	1,35	21,67		1,092		152,71	1,27	167,98	1,40	3,03%
BEAUMONT LES VALENCE	SIESV	165,66	1,38	15,20		1,160		154,40	1,29	169,84	1,42	1,89%
BEAUREGARD BARET BEAUVALLON	SIE ROCHEFORT SAMSON SIESV	168,72 170,78	1,41 1,42	24,09 23,23		1,098 1,113		155,85 156,79	1,30	171,44 172,47	1,43 1,44	1,09% 0,54%
BESAYES	SIESV	167,17	1,42	23,23		1,113		155,15	1,31	170,67	1,44	1,51%
BOURG DE PEAGE	VEOLIA	182,34	1,52	8.85	10,280	0.566	0.601	159,17	1,33	175,09	1,46	-3,90%
BOURG LES VALENCE	REGIE DE L'EAU DE VALENCE	165,66	1,38	15,20		1,160		154,40	1,29	169,84	1,42	1,89%
CHABEUIL	SIEPV	165,66	1,38	15,20		1,160		154,40	1,29	169,84	1,42	1,89%
CHARPEY	SIE CHARPEY-ST VINCENT	186,54	1,55	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	-6,37%
CHATEAUDOUBLE	CHATEAUDOUBLE	110,00	0,92	35,80		0,632		111,64	0,93	122,80	1,02	9,31%
CHATEAUNEUF SUR ISERE	SIE PLAINE DE VALENCE	168,89	1,41	19,49		1,137		155,93	1,30	171,52	1,43	1,04%
CHATILLON ST JEAN	VEOLIA	166,58	1,39	14,13	10,280	0,499	0,601	156,41	1,30	172,05	1,43	2,57%
CHATUZANGE LE GOUBET	VEOLIA	219,96	1,83	8,85	10,280	0,566	0,601	159,17	1,33	175,09	1,46	-18,94%
CLERIEUX COMBOVIN	VEOLIA CIE CUD VALENTINOIS	158,74 171.60	1,32 1,43	9,48	10,280	0,508	0,601	152,84	1,27	168,12 171,60	1,40	4,87% -0,34%
CREPOL	SIE SUD VALENTINOIS SIE HERBASSE	158,59	1,43	22,37		1,074		156,00 151,25	1,30	166,38	1,43 1,39	3,98%
ETOILE-SUR-RHONE	SIESV	166,65	1,39	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	3,58%
EYMEUX	SIE ROCHEFORT SAMSON	163,17	1,36	24,09		1,077		153,33	1,28	168,66	1,41	2,63%
GENISSIEUX GEYSSANS	VEOLIA SIE HERBASSE	160,96 167,34	1,34 1,39	12,29 24,19	10,280	0,493 1,092	0,601	153,85 155,23	1,28 1,29	169,24 170,75	1,41 1,42	4,20% 1,46%
GRANGES-LES- BEAUMONT	VEOLIA	165,44	1,38	11,03	10,280	0,521	0,601	155,95	1,30	171,55	1,43	2,93%
HOSTUN	SIE ROCHEFORT SAMSON	167,95	1,40	24,10		1,095		155,50	1,30	171,05	1,43	1,30%
JAILLANS	SIE ROCHEFORT SAMSON	168,19	1,40	23,49		1,101		155,61	1,30	171,17	1,43	1,23%
LA BAUME CORNILLANNE	SIE SUD VALENTINOIS	165,66	1,38	15,20		1,160		154,40	1,29	169,84	1,42	1,89%
	LA BAUME D'HOSTUN	165,56	1,38	18,34		1,134		154,42	1,29	169,86	1,42	1,96%
MALISSARD MARCHES	SIE ROCHEFORT SAMSON	165,22 169,51	1,38 1,41	15,00 24,09		1,160 1,101		154,20 156,21	1,29 1,30	169,62 171,83	1,41 1,43	2,01% 0,87%
MIRIBEL (VALHERBASSE)	SIE HERBASSE			19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	/
MONTELEGER	SIESV	152,79	1,27	13,82		1,122		148,46	1,24	163,31	1,36	5,69%
MONTELIER	SIEPV	165,66	1,38	15,20		1,160		154,40			1,42	1,89%
MONTMEYRAN MONTMIRAL	SIESV SIE HERBASSE	165,66 143,92	1,38 1,20	15,20 19,00		1,160 1,046		154,40 144,52	1,29	169,84 158,97	1,42 1,32	1,89% 8,75%
MONTRIGAUD (VALHERBASSE)	SIE HERBASSE	147,58	1,23	15,20		1,092		146,24	1,22	160,86	1,34	7,52%
MONTVENDRE	MONTVENDRE	132,00	1,10	42,20		0,712		127,64	1,06	140,40	1,17	5,08%
MOURS ST EUSEBE	VEOLIA	209,26	1,74	8,85	10,280	0,566	0,601	159,17	1,33	175,09	1,46	-15,16%
OURCHES	SIE SUD VALENTINOIS	215,00	1,79	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	-17,68%
PARNANS	SIE HERBASSE	143,76	1,20	26,91	40.0=0	0,980	0.101	144,51	1,20	158,96	1,32	8,86%
PEYRINS PEYRUS	VEOLIA PEYRUS	155,14 57,39	1,29 0,48	8,93 0,00	10,280	0,499	0,601	151,21 64,54	1,26	166,33 70,99	1,39 0,59	5,99% 16.63%
PORTES LES VALENCE	REGIE DE L'EAU DE PORTES	165,66	1,38	15,20	22,000	1,160	0,201	154,40	1,29	169,84	1,42	1,89%
	SIE ROCHEFORT SAMSON	159,87	1,33	24,09		1,064		151,77	1,26	166,95	1,39	3,56%
ROMANS	VEOLIA	209,26	1,74	8,85	10,280	0,566	0,601	159,17	1,33	175,09	1,46	-15,16%
SAINT BARDOUX SAINT BONNET	SIE VEAUNE	268,32	2,24	19,00		1,160		158,20	1,32	174,02	1,45	-32,88%
DE VALCLERIEUX (VALHERBASSE)	SIE HERBASSE	160,97	1,34	23,09		1,077		152,33	1,27	167,56	1,40	3,27%
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARRIS	SIE HERBASSE	168,09	1,40	22,37		1,110		155,57	1,30	171,13	1,43	1,26%
SAINT LAURENT D'ONAY	SIE HERBASSE	156,11	1,30	24,18		1,049		150,06	1,25	165,07	1,38	4,70%
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	SIE HERBASSE	163,43	1,36	22,77		1,089		153,45	1,28	168,80	1,41	2,56%
SAINT PAUL LES ROMANS	SIE HERBASSE	154,70	1,29	5,13	10,280	0,529	0,601	151,01	1,26	166,11	1,38	6,14%
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	SIE CHARPEY-ST VINCENT	161,79	1,35	23,10		1,080		152,70	1,27	167,97	1,40	3,03%
ST MARCEL LES VALENCE	SIEPV	165,66	1,38	15,20		1,160		154,40	1,29	169,84	1,42	1,89%
TRIORS UPIE	SIE HERBASSE	155,32	1,29	24,18		1,046		149,70	1,25	164,67	1,37	4,94%
	SIE SUD VALENTINOIS REGIE DE L'EAU DE	165,66	1,38	15,20		1,160		154,40	1,29	169,84	1,42	1,89%
VALENCE	VALENCE	165,66	1,38	15,20		1,160		154,40	1,29	169,84	1,42	1,89%

Rapport annuel 2019 I 45

Communes	Volume facturé en 2019 (hors domestiques)	Nombre d'abonnés en 2019 (hors domestiques)	Taux de desserte de la population par un réseau d'assainisse- ment collectif
ALIXAN	82 802	791	63%
BARBIERES	25 649	411	78%
BEAUMONT LES VALENCE	160 473	1551	74%
BEAUREGARD BARET	26 945	262	67%
BEAUVALLON	53 385	607	93%
BESAYES	42 080	414	68%
BOURG DE PEAGE	592 713	4976	94%
BOURG LES VALENCE	865 224	7192	97%
CHARPEY	220 054	2756	76% 50%
	12 837	276	
CHATEAUNIEUE GURUGERE	11 820	116	42%
CHATEAUNEUF SUR ISERE	75 916	945	61%
CHATILLON ST JEAN CHATUZANGE LE GOUBET	39 231 172 109	384 1837	60%
CLERIEUX	69 841	718	69%
COMBOVIN	9 993	131	58%
CREPOL	11 087	140	46%
ETOILE-SUR-RHONE	207 732	1750	76%
EYMEUX	24 463	258	50%
GENISSIEUX	103 414	889	83%
GEYSSANS	13 644	111	34%
GRANGES-LES- BEAUMONT	30 216	261	55%
HOSTUN	26 779	305	60%
JAILLANS	23 587	216	51%
LA BAUME CORNILLANE	4387	51	19%
LA BAUME D'HOSTUN	49 314	180	70%
MALISSARD	98 030	1121	70%
MARCHES	20 004	175	37%
MONTELEGER	103 051	373	65%
MONTELIER	134 078	1496	72%
MONTMEYRAN	73 630	816	58%
MONTMIRAL	7 912	85	36%
MONTRIGAUD	7 942	114	31%
MONTVENDRE	25 190	320	46%
MOURS ST EUSEBE	94 510	1128	75%
OURCHES	1 800	16	13%
PARNANS	15 250	118	42%
PEYRINS	76 502	689	55%
PEYRUS	21 689	242 4023	71% 98%
PORTES LES VALENCE ROCHEFORT SAMSON	517 287 21 397	224	48%
ROMANS	1545 661	17864	96%
SAINT BARDOUX	6 233	65	11%
SAINT BONNET DE VALCLERIEUX	5 434	61	42%
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARRIS	8 492	120	33%
SAINT LAURENT D'ONAY	2 009	26	41%
SAINT MICHEL SUR SAVASSE	11 533	132	46%
SAINT PAUL LES ROMANS	79 038	734	73%
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	8 343	179	73%
ST MARCEL LES VALENCE	250 862	2472	86%
TRIORS	13 805	105	33%
UPIE	36 778	340	53%
VALENCE	3 334 225	22409	99%
VALHERBASSE	13 336	175	35%

11,2 millions de m³
facturés en 2019 aux abonnés domestiques et non domestiques

VOLUMES FACTURÉS ET NOMBRE D'ABONNÉS

En 2019, le volume total facturé aux abonnés domestiques était de 9 476 380 m³.

Le nombre d'abonnés domestiques était de 82 975 fin 2019.

VOLUMES FACTURÉS AUX INDUSTRIELS

En 2019, le volume facturé aux industriels était de 1 770 548 m³ :

Commune	Volume assujetti en 2017 (volume rejetté par coefficient de pollution x coefficient correcteur)	Volume assujetti en 2018 (volume rejetté par coefficient de pollution x coefficient correcteur)	Volume assujetti en 2019 (volume rejetté par coefficient de pollution x coefficient correcteur)
BEAUMONT LES VALENCE	89 149	91 969	100 564
BOURG DE PEAGE	21 721	52 050	18 895
BOURG LES VALENCE	33 903	37 359	27 824
CHABEUIL			521
CHATEAUNEUF SUR ISÈRE	107 192	149 987	160 307
CHATUZANGE LE GOUBET	6 375		5 364
ETOILE-SUR-RHONE	69 307	76 218	60 269
MALISSARD	8 988	11885	
PEYRINS	-	3 588	2 643
MOURS	-	82	
PORTES LES VALENCE	250 282	227 807	253 253
ROMANS SUR ISÈRE	256 327	152 985	517 249
ST MARCEL LES VALENCE	70 104	81 324	78 953
VALENCE	461 544	454 425	544 706
TOTAL	913 348	1 339 679	1 770 548

PFAC (PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement.

Les tarifs applicables sont les suivants (délibération prise le 9 avril 2015).

- 16 € le m² de surface de plancher pour les nouveaux logements,
- 900 € pour les logements existants (lors de la réalisation d'extension du réseau d'assainissement).
- des tarifs dégressifs pour les nouveaux locaux dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques (commerces, bureaux, professions libérales, hotels, restaurants, entrepôts....)
 - 10 € le m² de 1 à 100 m² de surface de plancher,
 - 5 € le m² de 101 à 500 m²,
 - 2 € le m² de 501 m² à 1000 m²,
 - 1 € le m² au-delà de 1000 m².

DÉPOTAGE DES MATIÈRES DE VIDANGES, DE CURAGE SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE ET DE ROMANS

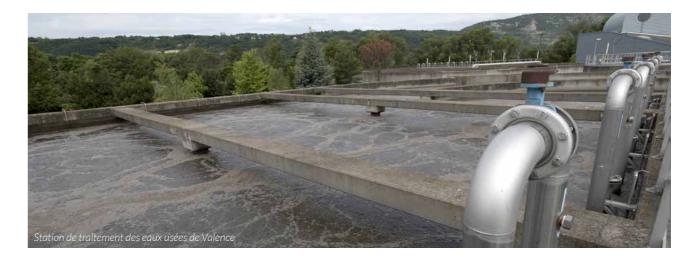
Il est possible pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage de venir dépoter les matières collectées dans les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans.

Ce service rendu par la communauté d'agglomération est encadré par la signature d'une convention de dépotage entre la collectivité, la société de curage, et l'exploitant de la station de traitement des eaux usées. A noter que le schéma interdépartemental (Drôme et Ardèche) de gestion des boues et matières de vidange adopté le 16 octobre 2017 par le conseil départemental de la Drôme recommande de limiter entre 25 et 30 € HT le m³ le coût de réception et de traitement des matières de vidange. L'objectif est d'inciter tous les professionnels de l'assainissement à venir dépoter leurs matières de vidange dans les stations de traitement des eaux usées avec un coût homogène et inférieur à celui pratiqué aujourd'hui sur certains sites du département. Cela devrait ainsi limiter les mauvaises pratiques, notamment le dépotage en réseaux et les épandages non réglementaires.

Les nouveaux tarifs mis en œuvre avec les 2 nouveaux contrats de DSP en 2018 respectent ce tarif maximum de 30 € HT le m³ pour les matières de vidange.

Les tarifs HT en vigueur en 2019 étaient :

	Tarifs matières de vidange et de curage			Tarifs lixiviats			
Contrat de DSP des STEUs de Valence et Portes-Lès-Valence							
Part délégataire pour les 2 contrats de délégation de service public (montant HT/t)	25,00€	50,00€					
Part collectivité (montant HT/t) Propositions	5,00€	15,00€					
Montant total (HT/t)	30,00€	65,00€					
Contrat de DS			Portes-Lès-Va				
Part délégataire pour les 2 contrats de délégation de service public (montant HT/t)	25,69€	51,38€	15,41€	4,11€			
Part collectivité (montant HT/t)	5,00€	15,00€	15,00€	4,00€			
Montant total (HT/t)	30,69€	66,38€	30,41€	8,11€			



Rapport annuel 2019 I 47

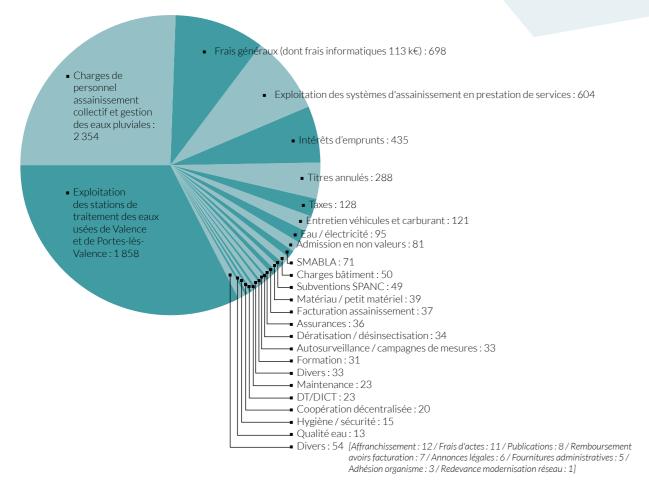


RECETTES ET DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2019 sont extraits du compte administratif.

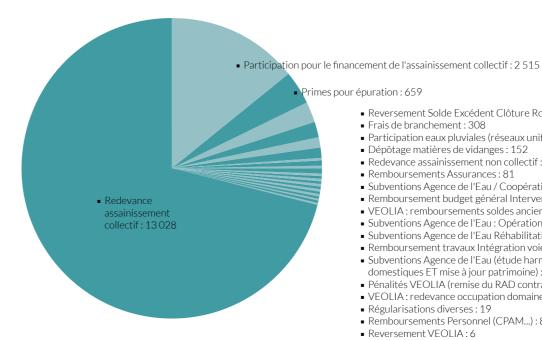
/ des recettes réelles issues de la facturation de la redevance assainissement et de la PFAC*

Dépenses réelles de fonctionnement 7 223 K€



Les dépenses d'ordre s'élèvent en 2019 à 4 485 k€ (principalement l'amortissement des biens). Au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11 709 k€.

Recettes réelles de fonctionnement : 17 901 k€ HT



Les recettes d'ordre (principalement les amortissements des subventions) s'élèvent à 775 k€. Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 18 677 k€ en 2019.

ZOOM SUR LES DÉPENSES ET LES **RECETTES DU SPANC**

Les éléments ressortant du compte administratif 2019 sont:

FONCTIONNEMENT RECETTES HT	
Redevances assainissement non collectif	91 k€
Subventions Agence de l'Eau pour les contrôles de conception et le pilotage des réhabilitations	1 k€
Pénalités (refus de contrôle)	1 k€
Sous-total	93 k€
Subventions Agence de l'Eau pour le programme de réhabilitation	43 k€
TOTAL	136 k€

A noter que l'Agence de l'Eau a mis fin en 2018 aux aides pour la réhabilitation des installations d'ANC. Les aides reversées par l'Agence de l'Eau en 2019 correspondent à des conventions signées antérieurement à 2018.

Valence Romans Agglo s'est substituée à l'Agence de l'Eau avec le versement d'une aide de 3 000 € pour les installations non conformes présentant un risque sanitaire, uniquement pour les usagers qui ont fait leur demande dans les 2 années qui suivent la date de réalisation du diagnostic initial. Une seule réhabilitation a été directement aidée par l'Agglo avec



Frais de branchement : 308

- Participation eaux pluviales (réseaux unitaires): 200
- Dépôtage matières de vidanges : 152
- Redevance assainissement non collectif: 91
- Remboursements Assurances: 81
- Subventions Agence de l'Eau / Coopération décentralisée : 70
- Remboursement budget général Interventions Pluvial Strict : 62
- VEOLIA: remboursements soldes anciens contrats et régularisation: 58
- Subventions Agence de l'Eau: Opération Qualité Eau: 56 • Subventions Agence de l'Eau Réhabilitation ANC: 43
- Remboursement travaux Intégration voies privées : 41
- Subventions Agence de l'Eau (étude harmonisation rejets non domestiques ET mise à jour patrimoine) : 34
- Pénalités VEOLIA (remise du RAD contrat Valence et Portes) : 33
- VEOLIA: redevance occupation domaine public: 27
- Régularisations diverses : 19
- Remboursements Personnel (CPAM...): 8
- Reversement VEOLIA: 6
- Frais de contrôles de branchement : 5
- Pénalités contractuelles : 5
- Divers : 5 [Pénalités SPANC : 1400 € / Redevance modernisation des réseaux de collecte: 1207 € / Subventions ANRT (Thèse): 995 € / Enlèvement fonte: 629 € / Subventions Agence de l'Eau : SPANC (fonctionnement) : 600 € / Branchement non conforme: 248 € / Régularisations comptables: 166 €]

FONCTIONNEMENT DÉPENSES HT	
Charges à caractère général	5 k€
Charges de personnel	122 k€
Sous-total	127 k€
Dépenses exceptionnelles d'équipement (programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau et subventions directes de l'Agglo)	49 k€
TOTAL	176k€

ce principe en 2019. Ce dispositif d'aides devrait monter en charges dans les années qui viennent.

L'Agence de l'Eau ne verse plus d'aides également pour le fonctionnement des SPANC à compter du 1^{er}/01/2019, date de démarrage du XIème programme. Cela se traduit par une baisse importante des recettes de l'ordre de 20 k€ par an.

Hors programme de réhabilitation des installations d'assainissement autonome, le budget SPANC fait apparaître un déficit de 34 k€ couvert par le service public d'assainissement collectif.

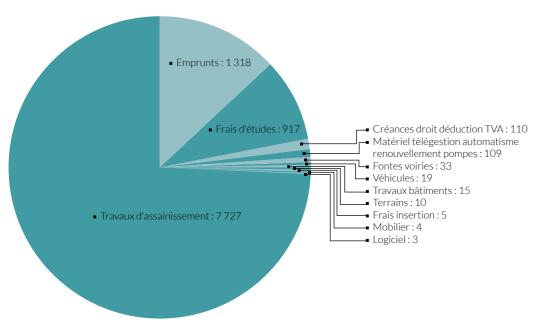
I Assainissement - Recettes, dépenses et Situation financière Rapport annuel 2019 I 49

^{*} Participation Pour le Financement de l'Assainissement Collectif

RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2019 sont extraits du compte administratif.

Dépenses réelles d'investissement : 10 270 k€ HT



Les dépenses d'investissement d'ordre s'élèvent à 1 547 k€ (dont 775 k€ d'amortissement des subventions).

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à 11 817 k€

Recettes réelles assainissement : 5 407 k€ HT

INVESTISSEMENT RECETTES	MONTANT EN K€ HT
Emprunts	5 000
Subventions Agence de l'Eau	404
FCTVA	3
TOTAL	5 407 €

Les opérations d'ordre représentent 5 257 k€ constituées principalement par les recettes de l'amortissement des biens. Le montant total des recettes d'investissement s'élèvent à 10 665 k€.

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2019 fait apparaître le bilan suivant :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
18 677 k€	10 665 k€
11 709 k€	11 817 k€
6 968 k€	- 1 152 k€
	11 709 k€

En intégrant les résultats reportés de l'année 2017 et le report de l'année 2018, le résultat cumulé est de

- + 20,326 M d'€ en fonctionnement
- 6,285 k€ en investissement

Soit un résultat définitif de + 14,129 k€.

Ce résultat important est dû en grande partie à la reprise sur provisions de 6 448 k€ en 2018 et à l'emprunt de 5 000 k€ encaissé fin 2019.

L'épargne brute est de 10 678 k€ en 2019.

Le capital restant dû au 01/01/2020 est de 17 884 k€ le 01/01/2020

L'indicateur "durée d'extinction de la dette" est de 1,6 années.

Cette bonne situation financière permet d'envisager sereinement l'avenir pour les travaux qui devront être réalisés dans les années à venir notamment pour la mise aux normes du système d'assainissement de Romans et de Valence (agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans, augmentation de la capacité de refoulement du poste de l'Epervière à Valence...).

Endettement

ANNÉE DE LA DATE DE DÉBUT D'EXERCICE	CRD DÉBUT D'EXERCICE	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	FLUX TOTAL	CRD FIN D'EXERCICE
2018	16 729 608,95€	2 182 610,55€	545 586,96€	2 728 197,51€	14 546 998,40€
2019	14 546 998,40€	1 662 442,54€	499 632,00€	2 162 074,54€	17 884 555,86 € (*)
2020	17 884 555,86€	1597736,86€	459723,64€	2 057 460,50€	16 286 819,00 €
2021	16 286 819,00€	1 121 221,25€	501 099,11€	1 622 320,36€	15 165 597,75€
2022	15 165 597,75€	995 589,32€	487 776,15€	1 483 365,47€	14 170 008,43 €
2023	14 170 008,43€	1 001 261,86€	456 367,82€	1 457 629,68€	13 168 746,57 €
2024	13 168 746,57€	1019 906,81€	435 075,26 €	1 454 982,07€	12 148 839,76 €
2025	12 148 839,76€	995 904,06€	411 965,24€	1 407 869,30€	11 152 935,70 €
2026	11 152 935,70€	990 592,66€	375 989,32€	1 366 581,98€	10 162 343,04 €
2027	10 162 343,04€	960 537,48€	340 094,83 €	1 300 632,31€	9 201 805,56 €
2028	9 201 805,56€	881 222,63€	315 831,58€	1 197 054,21€	8 320 582,93€
2029	8 320 582,93€	834 914,02€	284 471,40 €	1 119 385,42€	7 485 668,91€
2030	7 485 668,91€	796 287,83€	253 801,65 €	1 050 089,48€	6 689 381,08€
2031	6 689 381,08€	789 095,08€	224 661,42 €	1013756,50€	5 900 286,00 €
2032	5 900 286,00€	461231,51€	196 521,72€	657 753,23€	5 439 054,49 €
2033	5 439 054,49€	463 252,01€	186 912,46 €	650 164,47€	4 975 802,48 €
2034	4 975 802,48 €	398 530,57€	168 668,80€	567 199,37€	4 577 271,91 €
2035	4 577 271,91€	378 301,65€	153 156,15€	531 457,80€	4 198 970,26 €
2036	4 198 970,26€	335 775,41€	138 588,75 €	474 364,16 €	3 863 194,85€
2037	3 863 194,85€	344 288,93€	125 834,33€	470 123,26€	3 518 905,92€
2038	3 518 905,92€	334 870,59€	112 563,02€	447 433,61€	3 184 035,41 €
2039	3 184 035,41 €	260 448,91€	99871,31€	360 320,22€	2 923 586,50€
2040	2 923 586,50€	265 219,51€	90 726,29€	355 945,80€	2 658 366,99€
2041	2 658 366,99€	270 157,77€	81 406,54€	351 564,31€	2 388 209,22€
2042	2 388 209,22€	128 082,57€	71858,95€	199 941,52€	2 260 126,65 €
2043	2 260 126,65€	128 224,68€	67 966,84€	196 191,52€	2 131 901,97€
2044	2 131 901,97€	128 373,34€	64 068,18 €	192 441,52€	2 003 528,63€
2045	2 003 528,63€	128 528,63€	60 162,89€	188 691,52€	1 875 000,00 €
2046	1 875 000,00€	125 000,00€	56 250,00€	181 250,00€	1 750 000,00 €
2047	1 750 000,00€	125 000,00€	52 500,00€	177 500,00€	1 625 000,00€
2048	1 625 000,00€	125 000,00€	48 750,00€	173 750,00€	1 500 000,00 €
2049	1 500 000,00€	125 000,00€	48 750,00€	173 750,00€	1 375 000,00 €
2050	1 375 000,00€	125 000,00€	44 687,50€	169 687,50€	1 250 000,00 €
2051	1 250 000,00€	125 000,00€	40 625,00€	165 625,00€	1 125 000,00 €
2052	1 125 000,00€	125 000,00€	36 562,50€	161 562,50€	1 000 000,00 €
2053	1 000 000,00€	125 000,00€	32 500,00€	157 500,00€	875 000,00€
2054	875 000,00€	125 000,00€	28 437,50€	153 437,50€	750 000,00€
2055	750 000,00€	125 000,00€	24 375,00€	149 375,00€	625 000,00€
2056	625 000,00€	125 000,00€	20 312,50 €	145 312,50€	500 000,00€
2057	500 000,00€	125 000,00€	16 250,00€	141 250,00€	375 000,00€
2058	375 000,00€	125 000,00€	12 187,50€	137 187,50€	250 000,00€
2059	250 000,00€	125 000,00€	8 125,00€	133 125,00€	125 000,00€
2060	125 000,00€	125 000,00€	4062,50€	129 062,50 €	0,00€

(*) Ce tableau intègre la contraction d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dès 2019 de 5 M d'€.

Rapport annuel 2019 I S1



COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

En 2010, la première convention de coopération décentralisée a été signée entre la Ville de Valence et la Commune de Waoundé au Sénégal sur les thématiques de l'assainissement et de la gestion des déchets. L'opérationnalité du programme a été confiée dès 2010 à l'Association ADOS (Ardèche Drôme Ourossogui Sénégal).

L'Agglo a intégré le dispositif avec une convention tripartite signée entre la ville de Valence, Valence Agglo Sud Rhône Alpes et Waoundé en 2013, et depuis 2018 l'Agglo est le chef de file de ce partenariat.

Les actions ont porté principalement sur la mise en œuvre sur la commune de Waoundé du Schéma directeur d'assainissement élaboré en 2011 avec la réalisation:

- d'édiles publics (blocs sanitaires avec douches, lavabos et WC) (4 au total),
- la mise en œuvre de latrines (345 au total).
- de douches (335 au total),
- de bacs à laver (179 au total)

Plus de 95 % des habitants ont désormais accès à des latrines et à des douches et l'ensemble de la population a été sensibilisée aux bonnes pratiques d'hygiène. La dernière tranche du programme n°7 (2019/2020) prévoit l'installation de dernières latrines et de douches.

sensibilisées à l'eau, l'assainissement, lesdéchets, et la solidarité internationale

La mise en œuvre d'un volet Nord sur la ville de Valence dans un premier temps, élargi ensuite aux communes de l'Agglo, a constitué dès 2010, une des particularités de ce programme de coopération avec Waoundé. Cela s'est traduit par des échanges entre les écoles primaires du territoire et celles de Waoundé, des actions autour de ce programme en partenariat avec les MJC de la ville de Valence, des actions grand public sur les enjeux liés au petit cycle de l'eau et à la solidarité internationale Du 4 au 16 février 2019, les rencontres de l'eau ont permis de fédérer un public large avec en point d'orgue l'exposition du photojournaliste Franck VOGEL «Fleuves et frontières».

Au total, et depuis 2012, ce sont près de 23 communes de l'Agglo, 98 partenaires (écoles, médiathèques, centres sociaux, associations,...) et près de 10 000 personnes qui ont été sensibilisées sur les thématiques de l'eau, de l'assainissement, des déchets, et de la solidarité internationale.

PARTICIPATION AU GRAIE



La direction de l'assainissement adhère au GRAIE (Groupe de Recherche Animation Technique et Information sur l'Fau).

Réalisation à Waoundé

de douches et de latrines

Association d'intérêt général, le Graie mobilise et met en relation des acteurs de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement urbain.

Créé en 1985, le Graie réunit plus de 300 adhérents: professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche principalement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La direction de l'assainissement participe activement au sein de cette association aux groupes de travail sur l'autosurveillance, les rejets non domestiques, la gestion des eaux pluviales. Des débats souvent très riches qui permettent d'enrichir nos connaissances.

La directrice adjointe de l'assainissement siège également au conseil d'administration de cette association.

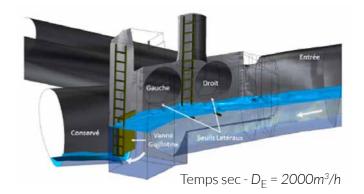
UN DOCTORANT AU SEIN DE LA RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT

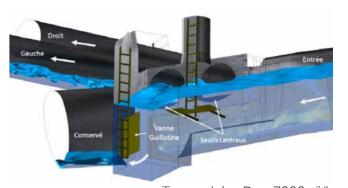
En partenariat avec l'INSA de Lyon, la régie assainissement a recruté en octobre 2015 un doctorant pour une durée de 3 années et demi dans le

cadre des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE), financées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et gérées par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT). Ce dispositif permet de faire travailler un jeune scientifique de haut niveau sur un projet de thèse dont le sujet a des retombées opérationnelles pour un employeur privé ou public.

L'objectif principal du projet de thèse était d'estimer le flux de pollution déversé, en particulier le flux de DBO5, à partir de la concentration d'un paramètre physico-chimique de pollution en un point donné au sein d'un déversoir d'orage (le déversoir de Gambetta qui est le principal déversoir pour le système d'assainissement de Valence).

Des résultats intéressants pour Valence Romans Agglo notamment dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Valence et des discussions à mener avec les services de l'Etat. Un dispositif gagnant -gagnant avec l'INSA.





Temps pluie - $D_F = 7000m^3/h$

I Assainissement - Des partenariats Rapport annuel 2019 I 53

Annexes

	55/56
ÉTAT DES INSTALLATIONS D'ANC DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FIN 2019 5	57
SPANC : DÉTAIL PAR COMMUNE DU NOMBRE ESTIMÉ D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 5	58/59
ÉTAT DU PATRIMOINE, COMMUNE PAR COMMUNE 6	60/61
BILAN D'EXPLOITATION 6	52/63
DÉTAIL DES RÉSULTATS DES BILANS 24H PAR STEU 6	64/65
LISTE DES INDUSTRIELS AUTORISÉS ET/OU CONVENTIONNÉS 6	66/67

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement a défini une série d'indicateurs de performances qui doivent figurer dans le rapport.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement / Nombre d'abonnés potentiel des zones d'assainissement collectif)	NON CONNU
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	85 POINTS
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (/15 POINTS)	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et des points d'autosurveillance :/10 pts	10 points
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour prendre en compte les travaux réalisés : /5 pts	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (/30 POINTS)	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons du réseau avec le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, la précision cartographique pour au moins 50% du linéaire et procédure de mise à jour du plan des réseaux intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90 % : /1 à 5 pts	5 points
Inventaire des réseaux avec pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour 50% du réseau au moins (/10 points)	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90% : (5ème point si informations sur dates pour 95 % du linéaire)	0 points
PARTIE C : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSEAU ET LES INTERVENTIONS SUR RÉSEAUX (/75 POINTS)	;
Plan des réseaux avec altimétrie des canalisations sur au moins 50% du linéaire total : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90 % : /1 à 5 pts	5 points
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevage, DO):/10 pts	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants : /10 pts	10 points
Existence d'un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon : /10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : /10 pts	0 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : /10 pts	0 points
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf Système d'assainissement de Romans)
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf STEU de Romans)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	NC
Nombre de dossier d'indemnisations suite à débordement / inondation : 0	(par millier d'habitants desservis) / Pas disponible à l'échelle des 52 communes
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (au moins deux par an)	NC
any	Pas disponible à l'échelle des 52 communes
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	communes
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la	communes 100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	communes 100 %
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0	communes 100 % 90 PTS
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI =20 pts, NON = 0 pts)	communes 100 % 90 PTS 20 points
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =30 pts, NON = 0 pts)	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur: (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points 30 points
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI =10 pts, NON = 0	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points 30 points 10 points
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points 30 points 10 points
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) PARTIE B ET C: PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A > OU = À 80 PTS PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS) Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total: (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points 10 points 0 points 0 points
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'en mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) PARTIE B ET C: PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A > OU = À 80 PTS PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS) Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points 10 points 0 points
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) PARTIE B ET C: PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A > OU = À 80 PTS PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS) Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total: (OUI =10 pts, NON = 0 pts)	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points 10 points 10 points 0 points
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS) Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) PARTIE C : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (10 POINTS)	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points 30 points 10 points 0 points
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS) PARTIE A: ELÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS) Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement: (OUI =20 pts, NON = 0 pts) Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =30 pts, NON = 0 pts) Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007: (OUI =10 pts, NON = 0 pts) PARTIE B ET C: PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A > OU = À 80 PTS PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS) Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI =10 pts, NON = 0 pts) PARTIE C: POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (10 POINTS) Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage :	communes 100 % 90 PTS 20 points 0 points 20 points 30 points 10 points 0 points

54 | Assainissement - Annexes

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

(Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements) (1 219 km de réseaux EU + unitaire en 2019).

- 3 640 m de renouvellement de réseaux en 2015
- 3 410 m de renouvellement de réseaux en 2016
- 4 147 m de renouvellement de réseaux en 2017
- 800 m de renouvellement en 2018

- 1244 m de renouvellement en 2019
- Taux moyen calculé sur 5 ans = 0,2 %
- Taux de renouvellement 2019 = 0,1 %

ÉVALUATION DE L'INSCRIPTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DANS UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4 OHALITÉ DIL CEDVICE À VILLE	CACED					
1. QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER						
- taux de réclamations	Non connu					
- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non connu					
- taux de débordement dans les locaux des usagers	Non connu					
2. GESTION FINANCIÈRE ET PATRI	MONIALE					
- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2 %					
- durée d'extinction de la dette	1,6 années					
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85/120					
- nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu					
3. PERFORMANCE ENVIRONNEM	1ENTALE					
- conformité de la collecte des effluents	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)					
- conformité des équipements d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)					
- conformité de la performance des ouvrages d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)					
- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	OUI					
- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.	90/120					

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif par Valence Romans Agglo pour l'année 2018 est de 90/100.

- Zonage de l'assainissement non collectif (délimitation des zonages d'assainissement par délibération) (10/20. Plus de détails dans le chapitre assainissement et urbanisme)
- Règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération (20/20)
- Pour les installations neuves ou à réhabiliter, le service assainissement non collectif délivre bien un rapport de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (30/30)
- Pour les installations existantes, le service assainissement non collectif délivre bien des rapports de visite établis dans la cadre de la mission de contrôle et de fonctionnement (30/30).

Taux de conformité des installations d'ANC: 81 %

ÉTAT DES INSTALLATIONS D'ANC DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE FIN 2019

COMMUNES	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations considérées comme absentes	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle
ALIXAN	85	208	13	5	311
BARBIERES	13	11	5	2	31
BARCELONNE	38	89	43	2	172
BEAUMONT-LES-VALENCE	45	251	68	1	365
BEAUREGARD-BARET	6	18	6	1	31
BEAUVALLON	9	30	7	1	47
BESAYES	34	74	33	3	144
BOURG-DE-PEAGE	86	179	20	8	294
BOURG-LES-VALENCE	41	179	29	7	256
CHABEUIL	112	299	273	18	702
CHARPEY	63	99	118	1	281
CHATEAUDOUBLE	4	4	4	2	13
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	203	426	33	9	670
CHATILLON-SAINT-JEAN	62	84	16	2	164
CHATUZANGE-LE-GOUBET	127	128	20	1	276
CLERIEUX	22	133	37	1	193
COMBOVIN	16	59	20	0	95
CREPOL	34	80	24	0	138
ETOILE-SUR-RHONE	96	329	45	6	476
EYMEUX	30	39	8	2	79
GENISSIEUX	15	116	7	0	138
GEYSSANS	55	104	29	2	190
GRANGES-LES-BEAUMONT	5	98	15	2	120
HOSTUN	18	72	13	1	104
JAILLANS	37	26	5	4	71
LA BAUME-CORNILLANE	28	112	21	3	164
LA BAUME-D'HOSTUN	8	42	7	1	57
LE CHALON	15	41	25	2	82
MALISSARD	26	321	19	0	366
MARCHES	27	31	16	1	75
MIRIBEL	30	46	41	2	119
MONTELEGER	44	100	15	0	159
MONTELIER	68	137	46	5	256
MONTMEYRAN	62	216	106	8	392
MONTMIRAL	36	112	47	1	196
MONTRIGAUD	19	97	56	3	175
MONTVENDRE	38	136	46	2	222
MOURS-SAINT-EUSEBE	76	213	13	4	306
OURCHES	19	59	3	0	80
PARNANS	26	81	33	1	141
PEYRINS	51	355	75	3	483
PEYRUS	13	46	15	1	75
PORTES-LES-VALENCE	16	57	19	2	94
ROCHEFORT-SAMSON	42	125	19	2	188
ROMANS-SUR-ISERE	254	294	79	20	647
SAINT-BARDOUX	30	137	34	0	201
SAINT-BANDOUX SAINT-BONNET-DE-VALCLERIEUX	6	42	18	1	66
SAINT-CHRISTOPHE-ET-LE-LARIS	36	51	45	4	136
SAINT-LAURENT-D'ONAY	4	33	10	0	47
SAINT-LAURENT-DONAY SAINT-MARCEL-LES-VALENCE	48	173	26	7	254
SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE	15	56	21	0	91
SAINT-PAUL-LES-ROMANS SAINT-VINCENT-LA-	67	93 17	5 35	2	165 69
COMMANDERIE					
TRIORS	15	102	7	0	124
UPIE	92	167	123	9	391
VALENCE	31	274	48	9	361
TOTAL	2507	6900	1962		11543

56 I Assainissement - Annexes Rapport d'activité 2019 I 57

SPANC : DÉTAIL PAR COMMUNE DU NOMBRE ESTIMÉ D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNES	ANNÉE DE RÉALISATION DE LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE DIAGNOSTIC	NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC ESTIMÉ FIN 2019	NOMBRE D'INSTALLATIONS CRÉÉES EN 2019	NOMBRE D'INSTALLATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE SPANC ESTIMÉ FIN 2019	NOMBRE D'INSTALLATIONS N'AYANT JAMAIS FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE SPANC ESTIMÉ FIN 2019
ALIXAN	2019	377	6	311	66
BARBIERES	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	91		31	60
BARCELONNE	2013-2014	170		172	0
BEAUMONT-LES- VALENCE	2011-2012	417	8	365	52
BEAUREGARD-BARET	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	108		31	77
BEAUVALLON	2009	44		47	0
BESAYES	2018/2019	158	1	144	14
BOURG-DE-PEAGE	2018	290	3	294	0
BOURG-LES-VALENCE	2013	276	3	256	20
CHABEUIL	2007-2009	722	1	702	20
CHARPEY	2007-2008	276	7	281	0
CHATEAUDOUBLE	??	153	1	13	140
CHATEAUNEUF-SUR- ISERE	2017-2018	630	2	670	0
CHATILLON-SAINT-JEAN	2006	217	3	164	53
CHATUZANGE-LE- GOUBET	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	856	6	276	580
CLERIEUX	2010	252	1	193	59
COMBOVIN	2013-2014	91		95	0
CREPOL	2006-2007	136	2	138	0
ETOILE-SUR-RHONE	2010-2011	519		476	43
EYMEUX	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	205	1	79	126
GENISSIEUX	2011-2013	151	4	138	13
GEYSSANS	2009	187	2	190	0
GRANGES-LES- BEAUMONT	2010	167	1	120	47
HOSTUN	2014	171	1	104	67
JAILLANS	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	172	4	71	101
LA BAUME-CORNILLANE	2013	164	3	164	0
LA BAUME-D'HOSTUN	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	69		57	12

SPANC : DÉTAIL PAR COMMUNE DU NOMBRE ESTIMÉ D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SUITE)

COMMUNES	ANNÉE DE RÉALISATION DE LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE DIAGNOSTIC	NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC ESTIMÉ FIN 2019	NOMBRE D'INSTALLATIONS CRÉÉES EN 2019	NOMBRE D'INSTALLATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE SPANC ESTIMÉ FIN 2019	NOMBRE D'INSTALLATIONS N'AYANT JAMAIS FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE SPANC ESTIMÉ FIN 2019
LE CHALON	2008-2009	87	1	82	5
MALISSARD	2011	404		366	38
MARCHES	2007-2008	202		75	127
MIRIBEL	2005	153	2	119	34
MONTELEGER	2010-2011	215	2	159	56
MONTELIER	2009	434	3	256	178
MONTMEYRAN	2013-2014	529	3	392	137
MONTMIRAL	2007	193	3	196	0
MONTRIGAUD	2005-2006	171	1	175	0
MONTVENDRE	2013-2014	256		222	34
MOURS-SAINT-EUSEBE	2007	315	3	306	9
OURCHES	2019	110	5	80	30
PARNANS	2009-2010	153	4	141	12
PEYRINS	2007-2009	514	5	483	31
PEYRUS	2013-2014	86		75	11
PORTES-LES-VALENCE	2012	93	1	94	0
ROCHEFORT-SAMSON	2017	222	2	188	34
ROMANS-SUR-ISERE	2004-2005	644	10	647	0
SAINT-BARDOUX	2009-2010	224	2	201	23
SAINT-BONNET-DE- VALCLERIEUX	2006	64		66	0
SAINT-CHRISTOPHE-ET- LE-LARIS	2005	134	2	136	0
SAINT-LAURENT-D'ONAY	2006	44	1	47	0
SAINT-MARCEL-LES- VALENCE	2013	334	3	254	80
SAINT-MICHEL-SUR- SAVASSE	2009	129		91	38
SAINT-PAUL-LES-ROMANS	2005-2006	196	3	165	31
SAINT-VINCENT-LA- COMMANDERIE	2007-2008	66	1	69	0
TRIORS	2006-2007	151	5	124	27
UPIE	2008 Des extensions de réseau ont eu lieu depuis"	292	2	391	0
VALENCE	2012	354	3	361	0
TOTAL		13838	127	11543	2485

58 | Assainissement - Annexes

COMMUNE	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	SÉPARATIF EAUX USÉES	UNITAIRE	TOTAL RÉSEAUX AS- SAINISSEMENT	NOMBRE DE RE- GARDS EAUX USÉES/ UNITAIRE	NOMBRE DE DO	NOMBREDEPR	BASSIN D'ORAGE	NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	LINÉAIRE RÉSEAU STRICT. PLUVIAL	REGARDS PLUVIAL	GRILLES/AVALOIRS PLUVIAL STRICT ET UNITAIRE	PUITS D'INFILTRATION	BASSIN EAUX PLUVIALES
ALIXAN	VALENCE	20562	-	20 562	622		7			5 040	223	221	48	3
BARBIERES		7476	-	7 476	73				1	193	12	10	18	1
BARCELONNE				0					Pas d'assainissement collectif	619		29		
BEAUMONT LES VALENCE	PORTES	28462	4299	32 761	1064	1	5			13 603	414	755	101	4
BEAUREGARD BARET		7886	182	8 0 6 8	15	3	2		3	1 103		17		
BEAUVALLON	PORTES	9975	1226	11 201	348	2	1			3 937	74	199	69	1
BESAYES		5883	-	5 883	13				1	4013	137	151	13	
BOURG DE PEAGE	ROMANS	21016	29802	50 818	2 041	37	12	1 (2500 m ³)	1	10 021	355	1 478	226	5
BOURG LES VALENCE	VALENCE	55348	37025	92 373	3 058	3	35			39 171	1358	2158	501	5
CHABEUIL	VALENCE	50994	2179	53 173	1 476		4	1 (510 m³)		16 723	443	135	171	2
CHARPEY		6671	-	6 671	254		1		2	2 0 6 9	99	35	3	1
CHATEAUDOUBLE		5364	20	5 384	243				2	2 333	50	75		
CHATEAUNEUF SUR ISERE		21668	760	22 428	653		1		2	9 383	293	274	63	2
CHATILLON ST JEAN	ROMANS	6042	-	6 042	160		1		Raccordement sur la STEU de Romans	3 285	105	111	6	1
CHATUZANGE LE GOUBET	ROMANS	35463	8604	44 067	1 232	5	8		1	10861	299	488	108	3
CLERIEUX	ROMANS	5865	6114	11 979	367	3	1		Raccordement sur la STEU de Romans via Grange Les Beaumont	3 700	116	162	8	2
COMBOVIN		3160		3 160	96				1	1 505	33	96		
CREPOL		2058	1036	3 094	68	1			1	1 266	31	47		
ETOILE SUR RHONE	PORTES	43536	1880	45 416	1 404	9	16		raccordement sur la STEU de Portes les VALENCE	15 229	502	549	163	1
EYMEUX		4087	658	4 745	147		1		1	2471	52	113	26	
GENISSIEUX	ROMANS	21667	-	21 667	614	2	1		Raccordement sur la STEU de Romans	9 660	290	261	13	3
GEYSSANS		3666	-	3 666	75				1	1 279	29	19		2
GRANGES LES BEAUMONT	ROMANS	3297	4906	8 203	154		1		Raccordement sur la STEU de Romans	1027	29	132	72	
HOSTUN	SMABLA	8012	-	8012	233				Raccordé sur STEU du SMABLA	3 3 5 1	70	111	5	3
JAILLANS		6568	-	6 568	188		1		2	1539	22	76	2	2
LA BAUME CORNILLANNE		1596	239	1835	77				1	461	15	23	7	
LA BAUME D'HOSTUN	SMABLA	10735	-	10 735	147		3		1	1129	16	66	16	1
LE CHALON										1 441	10	1		

COMMUNE	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT	SÉPARATIF EAUX USÉES	UNITAIRE	TOTAL RÉSEAUX AS- SAINISSEMENT	NOMBRE DE RE- GARDS EAUX USÉES / UNITAIRE	NOMBRE DE DO	NOMBRE DE PR	BASSIN D'ORAGE	NOMBRE DE STATIONS DETRAITEMENT DES EAUX USÉES	LINÉAIRE RÉSEAU STRICT. PLUVIAL	REGARDS PLUVIAL	GRILLES/AVALOIRS PLUVIAL STRICT ET UNITAIRE	PUITS D'INFILTRATION	BASSIN EAUX PLUVIALES
MALISSARD	VALENCE	21546	3633	25 179	747		5	1 (400m³)	Raccordement STEU Valence	2 050	47	102	41	
MARCHES		7274	-	7 274	101	1	1		1	2 534	53	90	11	1
MONTELEGER	PORTES	10175	2690	12865	375	3	2		raccordement sur la STEU de Portes les VALENCE	5 945	220	124	3	
MONTELIER	VALENCE	31007	-	31 007	828				Raccordement STEU Valence	14895	263	476	127	2
MONTMEYRAN	PORTES	8831	10168	18 999	250	5	4	1 (1100 m³)	Raccordement STEU de Portes Les Valence	7 682	230	320	3	1
MONTMIRAL		3142	1909	5 051	151	2	1		1	1096	33	33		
MONTVENDRE		3357	5	3 362	165				1	2 540	99	122	5	
MOURS ST EUSEBE	ROMANS	8456	10702	19 158	552	3	2		Raccordement sur la STEU de Romans	4 489	188	406	70	9
OURCHES		883	-	883	31				1	89		6	1	
PARNANS		2016	1544	3 560	90	4	1		1	977	17	29		
PEYRINS	ROMANS	12443	3242	15 685	322	1	2		Raccordement sur la STEU de Romans via Mours St Eusèbe	3 094	78	146		2
PEYRUS		4233	1507	5 740	83				1	1 494	41	64	1	
PORTES LES VALENCE	PORTES	39393	25573	64 966	1774		11	1 (STEP: 2500 m³)	1	6 6 1 0	207	1875	1207	2
ROCHEFORT SAMSON		4166	4	4 170	113		1		2	1 701	56	124	9	1
ROMANS SUR ISERE	ROMANS	16529	155229	171 758	6 375	25	13		1	22 781	849	4 312	346	3
SAINT BARDOUX		3174	160	3 334	75		1		2	335	13	7		
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARRIS		2664	-	2 664	56				1	1015	29	20		
SAINT LAURENT D'ONAY		1018	-	1018	22				1	568	4	1		
SAINT MARCEL LES VALENCE	VALENCE	40001	3868	43 869	1 299		9	1 (450 m³)	Raccordement STEU Valence	8 852	170	649	342	
SAINT MICHEL SUR SAVASSE		3860	-	3 860	67	1			1	1 612	51	53		
SAINT PAUL LES ROMANS	ROMANS	13562	9033	22 595	441	1	3		Raccordement sur la STEU de Romans	1 337	105	209	19	
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE		5457	108	5 565	304				1	1048	31	65		1
TRIORS		2883	-	2 883	52				1	2 242	22	35		
UPIE		7400	2581	9 981	306	1	1		1	1 928	61	71	5	1
VALENCE	VALENCE	98639	130066	228 705	9 820	20	24	3 (3000 + 8500 + 6500 m ³)	1	130 210	4744	3 248	389	2
VALHERBASSE		8865	118		168				3	3 529	65	31	1	
	TOTAL	758 031	461 070	1 219 101	39 389	133	182	9	43	397 065	12 753	20410	4219	67

BILAN D'EXPLOITATION

COMMUNES	NOMBRE D'INTERVENTION	LINÉAIRE DE CURAGE EU EN ML	LINÉAIRE EU TOTAL EN ML	TAUX DE CURAGE	LINÉAIRE DE CURAGE EP EN ML	LINÉAIRE EP TOTAL EN ML
ALIXAN	21	4 139	20 562	20,1%	0	5 040
BARBIERES	1	1 176	7 476	15,7%	193	193
BARCELONNE	0	0	0	0,0%	0	619
BEAUMONT LES VALENCE	65	6 291	32 671	19,3%	0	13 603
BEAUREGARD BARRET	0	945	8 0 6 8	11,7%	207	1 103
BEAUVALLON	4	1 531	11 201	13,7%	0	3 937
BESAYES	1	2 840	5 883	48,3%	0	4013
BOURG DE PEAGE		9 094	50 818	17,9%	332	10 021
BOURG LES VALENCE	274	10 783	92 373	11,7%	649	39 171
CHABEUIL	69	3 447	53 173	6,5%	40	16 723
CHARPEY	0	1 144	6 671	17,1%	211	2 0 6 9
CHATEAUDOUBLE	0	591	5 384	11,0%	130	2 333
CHATEAUNEUF SUR ISERE	0	3 627	22 428	16,2%	858	9 383
CHATILLON SAINT JEAN	5	272	6 042	4,5%		3 285
CHATUZANGE LE GOUBET	2	8 883	44 067	20,2%	1 384	10 861
CLERIEUX		2321	11 979	19,4%		3 700
COMBOVIN	1	340	3 160	10,8%	0	1 505
CREPOL	1	227	3094	7,3%	267	1 266
ETOILE SUR RHONE	61	2 564	45 416	5,6%	1 662	15 229
EYMEUX	1	539	4 745	11.4%	0	2 474
GENISSIEUX		15	21 667	0.1%	_	9 660
GEYSSANS	0	794	3 6 6 6	21.7%	64	1279
GRANGES LES BEAUMONT		181	8 203	2,2%		1027
HOSTUN	0	516	8 0 1 2	6,4%	144	3 351
JAILLANS	0	407	6 568	6,2%	0	1539
LA BAUME CORNILLANE	0	81	1835	4,4%	0	461
LA BAUME D'HOSTUN	0	533	10 735	5,0%	690	1 129
LE CHALON	0	0	0	0.0%	120	1 441
MALISSARD	43	3 267	25 179	13.0%	218	2 050
MARCHES	0	560	7 274	7,7%	190	2 534
MIRIBEL	6	87	176	49,4%	36	217
MONTELEGER	30	1752	12 965	13.5%	0	5 945
MONTELIER	49	4815	31 007	15,5%	49	14 895
MONTMEYRAN	22	1 486	18 999	7,8%	0	7 682
MONTMIRAL	0	471	5 0 5 1	9.3%	0	1 096
MONTRIGAUD	0	568	2761	20.6%	195	2 249
MONTVENDRE	2	560	3 362	16,7%	160	2 540
MOURS SAINT EUSEBE	Z	2 003	19 158	10,7%	100	4 489
OURCHES	0			-	89	89
	0	110	883	12,5%	0	
PARNANS	0	163	3 5 6 0	4,6%		977
PEYRINS PEYRUS) F	2 477	15 685	15,8%	41 0	3 0 9 4
	35	650	5 740	11,3%		1494
PORTES LES VALENCE	119	6 552	64 966	10,1%	0	6 6 1 0
ROCHEFORT SAMSON	0	722	4 170	17,3%	0	1701
ROMANS SUR ISERE	1	18 170	171 758	10,6%	886	22 781
SAINT BARDOUX	0	300	3 334	9,0%	316	335
SAINT BONNET DE VLACELRIEUX	0	743	6 046	12,3%	48	1063
SAINT CHRISTOPHE ET LE LARIS	1	649	2 664	24,4%	260	1015
SAINT LAURENT D'ONAY	0	159	1018	15,6%	0	568
SAINT MARCEL LES VALENCE	71	4 260	43 869	9,7%	0	8 852
SAINT MICHEL DE SAVASSE	0	380	3 8 6 0	9,8%	190	1612
SAINT PAUL LES ROMANS		803	22 595	3,6%		1337
SAINT VINCENT LA COMMANDERIE	0	742	5 5 6 5	13,3%	0	1048
TRIORS	0	365	2 883	12,7%	81	2 242
UPIE	0	1 490	9 981	14,9%	159	1 928
VALENCE	604	24 759	228 705	10,8%	2 453	130 210
TOTAL	1489	142 344	1 219 111	11,7%	12 322	397 068

DOUBLE DIRECTIONS DIRECTIONS DOUBLE RECTIONS RECTIONS		PUITS	NOMBRE			 NOMBRE			
1000 2	TAUX DE CURAGE	D'INFILTRATION		TAUX DE CURAGE	GRILLES NETTOYÉES	DE GRILLES	TAUX DE NETTOYAGE	REMPLACEMENT REGARDS	EXPLOITANT
1000% 0	0.0%	27		56.3%	43	221	19 5%	1	REGIE
DOS				/			,		
100% 12	-			,			,	0	
DOPK				,			,	8	
0.00% 0.00% 0.00% 1.00 1.99 5.00% 2 REGIE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		0	, -			,	-	
338 50 189 26.5% 691 1478 46.8% 3 VFOLIA		0	69	0,0%	10	199	,	2	
1.7% 68	0,0%	3	13	23,1%	20	151	13,2%		SAUR
0.2% 11	3,3%	50	189	26,5%	691	1 478	46,8%	3	VEOLIA
10.0% 0 3 0.0% 8 35 22.9% SAUR SAUR SAUR SAUR 0 0 0 0 11 75 14.7% SAUR SAUR 0.0% 0 6 0.0% 64 111 75 77.7% 0 V**COLA V**COLA	1,7%	68	501	13,6%	341	2158	15,8%	38	REGIE
5.58	0,2%	11	171	6,4%	88	135	65,2%	8	REGIE
9.18	10,2%	0	3	0,0%	8	35	22,9%		SAUR
0.0% 0	5,6%	0	0		11	75	14,7%		SAUR
12,7% 99 99 100,0% 398 488 81,6% 1 VEOLIA	9,1%	0	63	0,0%	23	274	8,4%		SAUR
O.0% O	0,0%	0	6	0,0%	64	111	57,7%	0	VEOLIA
DOM	12,7%	99	99	100,0%	398	488	81,6%	1	VEOLIA
21.1% 0	0,0%	0	8	0,0%	20	162	12,3%	0	VEOLIA
10.9% 20	0,0%	0	0		10	96	10,4%		SAUR
0.0% 0 26 0.0% 9 113 8.0% SAUR 0.0% 5 13 38.5% 140 261 53.6% 0 VEOLIA 5.0% 0 0 4 19 21.1% SAUR 0.0% 52 72 72.2% 97 132 73.5% 3 VEOLIA 4.3% 0 5 0.0% 6 111 5.4% SAUR 0.0% 0 2 0.0% 7 76 9.2% SAUR 0.0% 0 7 5 23 21.7% SAUR 0.11% 5 16 31,3% 10 66 15,2% SAUR 10.6% 17 41 41,5% 41 102 40,2% 6 REGIE 7.5% 0 111 0.0% 8 90 8,9% SAUR 10.6% 17 41 41,5% 41 102 40,2% </td <td>21,1%</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>15</td> <td>47</td> <td>31,9%</td> <td></td> <td>SAUR</td>	21,1%	0	0		15	47	31,9%		SAUR
0.0% 5	10,9%	20	163	12,3%	100	549	18,2%	11	REGIE
5.0% 0 0 4 19 21,1% SAUR 0.0% 52 72 72,2% 97 132 73,5% 3 VEOLIA 4,3% 0 5 0,0% 6 111 5,4% SAUR 0,0% 0 2 0,0% 7 76 9,2% SAUR 0,0% 0 7 5 23 21,7% SAUR 8,11% 5 16 31,3% 10 66 15,2% SAUR 8,3% 0 0 0 1 0,0% SAUR 10,6% 17 41 41,5% 41 102 40,2% 6 REGIE 7,5% 0 11 0,0% 8 90 8,9% SAUR 16,6% 0 0 6 12 50,0% SAUR 16,6% 0 3 0,0% 29 124 23,3% 10 REGIE <t< td=""><td>0,0%</td><td>0</td><td>26</td><td>0,0%</td><td>9</td><td>113</td><td>8,0%</td><td></td><td>SAUR</td></t<>	0,0%	0	26	0,0%	9	113	8,0%		SAUR
0.0% 52 72 72.2% 97 132 73.5% 3 VEOLIA	0,0%	5	13	38,5%	140	261	53,6%	0	VEOLIA
4,3% 0	5,0%	0	0		4	19	21,1%		SAUR
0.0% 0 2 0.0% 7 76 9.2% SAUR 0.0% 0 7 5 23 21,7% SAUR 8.3% 0 0 0 1 0.0% SAUR 10.6% 17 41 41,5% 41 102 40,2% 6 REGIE 7.5% 0 11 0.0% 8 90 8,9% SAUR 16,6% 0 0 6 12 50.0% SAUR 0,0% 0 3 0,0% 29 124 23,4% 10 REGIE 0,0% 0 3 0,0% 29 124 23,4% 10 REGIE 0,3% 47 127 37,0% 72 476 15,1% 10 REGIE 0,0% 0 3 0,0% 23 320 7,2% 1 REGIE 0,0% 0 1 10,0% 8 19 <td< td=""><td>0,0%</td><td>52</td><td>72</td><td>72,2%</td><td>97</td><td>132</td><td>73,5%</td><td>3</td><td>VEOLIA</td></td<>	0,0%	52	72	72,2%	97	132	73,5%	3	VEOLIA
0.0% 0 7 5 23 21,7% SAUR 61,1% 5 16 31,3% 10 66 15,2% SAUR 8,3% 0 0 0 1 0,0% SAUR 10,6% 17 41 41,5% 41 102 40,2% 6 REGIE 7,5% 0 11 0,0% 8 90 8,9% SAUR 16,6% 0 0 6 12 50,0% SAUR 1,6% 0 0 3 0,0% 29 124 23,4% 10 REGIE 0,3% 47 127 37,0% 72 476 15,1% 10 REGIE 0,0% 0 3 0,0% 23 320 7,2% 1 REGIE 0,0% 0 1 0,0% 8 19 42,1% SAUR 6,3% 0 5 4 122 3,3% <t< td=""><td>4,3%</td><td>0</td><td>5</td><td>0,0%</td><td>6</td><td>111</td><td>5,4%</td><td></td><td>SAUR</td></t<>	4,3%	0	5	0,0%	6	111	5,4%		SAUR
61.1% 5 16 31.3% 10 66 15.2% SAUR 8.3% 0 0 0 1 0 1 0.0% SAUR 10.6% 17 41 41.5% 41 102 40.2% 6 REGIE 7.5% 0 111 0.0% 8 90 8.9% SAUR 16.6% 0 0 0 6 12 50.0% SAUR 16.6% 0 0 0 3 0.0% 29 124 23.4% 10 REGIE 0.0% 0 3 0.0% 23 320 7.2% 1 REGIE 0.0% 0 0 3 0.0% 23 320 7.2% 1 REGIE 0.0% 0 0 0 4 33 12.1% SAUR 8.7% 0 1 0 0.0% 8 19 42.1% SAUR 8.7% 0 1 0 0.0% 8 19 42.1% SAUR 0.0% 51 49 104.1% 382 406 94.1% 1 VEOLIA 100.0% 0 0 1 0 0 1 0 29 34.5% SAUR 0.0% 0 0 0 1 0 29 34.5% SAUR 0.0% 0 0 0 1 0 29 34.5% SAUR 0.0% 0 0 0 1 0 29 34.5% SAUR 0.0% 0 0 0 1 0 29 34.5% SAUR 0.0% 0 0 1 1 0.0% 3 6 50.0% SAUR 0.0% 0 0 1 1 0 0 64 0.0% 0 VEOLIA 0.0% 37 1207 3.1% 193 1875 10.3% 10 REGIE 0.0% 0 0 9 0.0% 0 124 0.0% SAUR 3.9% 42 245 17.1% 5323 4312 123.4% 11 VEOLIA 3.9% 42 245 17.1% 5323 4312 123.4% 11 VEOLIA 4.5% 0 0 0 4 12 33.3% SAUR 2.5.6% 0 0 0 4 20 20.0% SAUR 0.0% 10 342 2.9% 126 649 19.4% 11 REGIE 0.0% 9 11 81.8% 35 209 16.7% 0 VEOLIA 0.0% 9 11 81.8% 35 209 16.7% 0 VEOLIA 0.0% 9 11 81.8% 35 209 16.7% 0 VEOLIA 0.0% 9 11 81.8% 35 209 16.7% 0 VEOLIA 0.0% 9 11 81.8% 35 209 16.7% 0 VEOLIA 0.0% 9 11 81.8% 35 209 16.7% 0 VEOLIA 0.0% 9 5 0.0% 20 71 282.8% SAUR 1.9% 30 389 7.7% 124 3248 3.8% 99 REGIE	0,0%	0	2	0,0%	7	76	9,2%		SAUR
8.3% 0 0 1 0,0% SAUR 10,6% 17 41 41,5% 41 102 40,2% 6 REGIE 7,5% 0 11 0,0% 8 90 8,9% SAUR 16,6% 0 0 6 12 50,0% SAUR 0,0% 0 3 0,0% 29 124 23,4% 10 REGIE 0,0% 0 3 0,0% 29 124 23,4% 10 REGIE 0,0% 0 3 0,0% 29 124 23,4% 10 REGIE 0,0% 0 3 0,0% 23 320 7,2% 1 REGIE 0,0% 0 0 4 33 12,1% SAUR 8,7% 0 1 0,0% 8 19 42,1% SAUR 0,0% 51 49 104,1% 382 406 94,1%	0,0%	0	7		5	23	21,7%		SAUR
10.6% 17 41 41,5% 41 102 40,2% 6 REGIE 7.5% 0 11 0,0% 8 90 8,9% SAUR 16.6% 0 0 6 12 50,0% SAUR 0.0% 0 3 0,0% 29 124 23,4% 10 REGIE 0.3% 47 127 37,0% 72 476 15,1% 10 REGIE 0.0% 0 3 0,0% 23 320 7,2% 1 REGIE 0.0% 0 0 4 33 12,1% SAUR 8,7% 0 1 0,0% 8 19 42,1% SAUR 6,3% 0 5 4 122 3,3% SAUR 0,0% 51 49 104,1% 382 406 94,1% 1 VEOLIA 10,0% 0 1 0,0% 3 6	61,1%	5	16	31,3%	10	66	15,2%		SAUR
7.5% 0 11 0,0% 8 90 8,9% SAUR 16,6% 0 0 6 12 50,0% SAUR 0,0% 0 3 0,0% 29 124 23,4% 10 REGIE 0,0% 0 3 0,0% 72 476 15,1% 10 REGIE 0,0% 0 3 0,0% 23 320 7,2% 1 REGIE 0,0% 0 0 4 33 12,1% SAUR 8,7% 0 1 0,0% 8 19 42,1% SAUR 0,0% 51 49 10,41% 382 406 94,1% 1 VEOLIA 0,0% 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% 3 </td <td>8,3%</td> <td>0</td> <td>0</td> <td></td> <td>0</td> <td>1</td> <td>0,0%</td> <td></td> <td>SAUR</td>	8,3%	0	0		0	1	0,0%		SAUR
16.6% 0 0 6 12 50.0% SAUR 0.0% 0 3 0.0% 29 124 23.4% 10 REGIE 0.3% 47 127 37.0% 72 476 15.1% 10 REGIE 0.0% 0 3 0,0% 23 320 7.2% 1 REGIE 0.0% 0 0 4 33 12.1% SAUR 8.7% 0 1 0.0% 8 19 42.1% SAUR 6.3% 0 5 4 122 3.3% SAUR 0.0% 51 49 104.1% 382 406 94.1% 1 VEOLIA 100.0% 0 1 0.0% 3 6 50.0% SAUR 1,3% 3 0 0 10 29 34.5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74.7% 0	10,6%	17	41	41,5%	41	102	40,2%	6	REGIE
0.0% 0 3 0.0% 29 124 23.4% 10 REGIE 0.3% 47 127 37.0% 72 476 15.1% 10 REGIE 0.0% 0 3 0.0% 23 320 7.2% 1 REGIE 0.0% 0 0 4 33 12.1% SAUR 8.7% 0 1 0.0% 8 19 42.1% SAUR 6.3% 0 5 4 122 3.3% SAUR 0.0% 51 49 104.1% 382 406 94.1% 1 VEOLIA 10.0% 0 1 0.0% 3 6 50.0% SAUR 1.3% 3 0 109 146 74.7% 0 VEOLIA 0.0% 0 1 0 64 0.0% 0 VEOLIA 0.0% 37 1207 3.1% 193 1875	7,5%	0	11	0,0%	8	90	8,9%		SAUR
0.3% 47 127 37,0% 72 476 15,1% 10 REGIE 0.0% 0 3 0,0% 23 320 7,2% 1 REGIE 0.0% 0 0 4 33 12,1% SAUR 8,7% 0 1 0,0% 8 19 42,1% SAUR 6,3% 0 5 4 122 3,3% SAUR 0,0% 51 49 104,1% 382 406 94,1% 1 VEOLIA 100,0% 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 10 29 34,5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10	16,6%	0	0		6	12	50,0%		SAUR
0.0% 0 3 0.0% 23 320 7,2% 1 REGIE 0.0% 0 0 4 33 12,1% SAUR 8.7% 0 1 0,0% 8 19 42,1% SAUR 6.3% 0 5 4 122 3,3% SAUR 0.0% 51 49 104,1% 382 406 94,1% 1 VEOLIA 100,0% 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 10 29 34,5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR		0	3	0,0%	29	124	23,4%	10	REGIE
0.0% 0 0 4 33 12,1% SAUR 8.7% 0 1 0,0% 8 19 42,1% SAUR 6.3% 0 5 4 122 3,3% SAUR 0,0% 51 49 104,1% 382 406 94,1% 1 VEOLIA 100,0% 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 10 29 34,5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR <	0,3%	47	127	37,0%	72	476	15,1%	10	REGIE
8,7% 0 1 0,0% 8 19 42,1% SAUR 6,3% 0 5 4 122 3,3% SAUR 0,0% 51 49 104,1% 382 406 94,1% 1 VEOLIA 100,0% 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 10 29 34,5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5323 4312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 4 12 33,3% SAU	0,0%	0	3	0,0%	23	320	7,2%	1	REGIE
6,3% 0 5 4 122 3,3% SAUR 0,0% 51 49 104,1% 382 406 94,1% 1 VEOLIA 100,0% 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 10 29 34,5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5323 4 312 123,4% 11 VEOLIA 94,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR	0,0%	0	0		4	33	12,1%		SAUR
0,0% 51 49 104,1% 382 406 94,1% 1 VEOLIA 100,0% 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 10 29 34,5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5323 4312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR <	8,7%	0	1	0,0%	8	19	42,1%		SAUR
100,0% 0 1 0,0% 3 6 50,0% SAUR 0,0% 0 0 10 29 34,5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5323 4312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 0 1 0,0% SAUR 11,8% 0	6,3%	0	5		4	122	3,3%		SAUR
0,0% 0 0 10 29 34,5% SAUR 1,3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5323 4312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 11,8% 0 0 14 53 <t< td=""><td>0,0%</td><td>51</td><td>49</td><td>104,1%</td><td>382</td><td>406</td><td>94,1%</td><td>1</td><td>VEOLIA</td></t<>	0,0%	51	49	104,1%	382	406	94,1%	1	VEOLIA
1.3% 3 0 109 146 74,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5323 4312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8%	100,0%	0	1	0,0%	3	6	50,0%		SAUR
0,0% 0 1 0 64 0,0% 0 VEOLIA 0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5323 4312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8%	0,0%	0	0		10	29	34,5%		SAUR
0,0% 37 1207 3,1% 193 1875 10,3% 10 REGIE 0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5323 4312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>									
0,0% 0 9 0,0% 0 124 0,0% SAUR 3,9% 42 245 17,1% 5 323 4 312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35							-	0	
3,9% 42 245 17,1% 5 323 4 312 123,4% 11 VEOLIA 94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 0 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5				-				10	
94,3% 0 0 3 7 42,9% SAUR 4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE				-					
4,5% 0 0 4 12 33,3% SAUR 25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE				17,1%			-	11	
25,6% 0 0 4 20 20,0% SAUR 0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE									
0,0% 0 0 1 0,0% SAUR 0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE	-								
0,0% 10 342 2,9% 126 649 19,4% 11 REGIE 11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE									
11,8% 0 0 14 53 26,4% SAUR 0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE	-			0.00			,		
0,0% 9 11 81,8% 35 209 16,7% 0 VEOLIA 0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE				2,9%				11	
0,0% 0 0 4 65 6,2% SAUR 3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE				0.4.00					
3,6% 0 0 12 35 34,3% SAUR 8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE				81,8%				Ü	
8,2% 0 5 0,0% 20 71 28,2% SAUR 1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE									
1,9% 30 389 7,7% 124 3248 3,8% 99 REGIE				0.007					
				-				00	
714117	1,9% 3,1%	598	4 043	14,8%	8 836	3248 20 422	43,3%	234	KEGIE

62 | Assainissement - Annexes | Rapport d'activité 2019 | 63

DÉTAIL DES RÉSULTATS DES BILANS 24H PAR STEU

						DE TRAIT							TAUX DI	
	⊣ nt)	תמ	Dŧ	305 (m	ıg/l)	D	CO (mg.	/I)	М	IES (mg/	/ I)	MEN [®] SUR L	T DE LA A MOYI ES BILAI	STEU ENNE
STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2019	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
			70	35	60%	400	200	60%	85		50%			
Barbières Chef Lieu	900 EH	30/01	2	1	99%	5	2	89%	<u></u>	5	99%	69%	47%	419
Dai Diel es Chei Lieu	700 LI I	10/07	2	1	98%	5	5	89%	E	5	95%	07/0	47/0	417
Beauregard Baret Chef Lieu	350 EH	17/06	2	2	99%	2	4	90%	6	5	93%	43%	15%	54
Beauregard Baret Bois Vert	250 EH	27/03	2	2	99%	3	5	93%	3	3	98%	41%	21%	52
Beauregard Baret Meymans	100 EH	25/03	2	1	90%	15	53	69%	4	8	100%	105%	84%	84
		28/01	3	3	99%	2	3	96%	۷	1	99%			
Besayes Chef Lieu	1 400 EH	15/04	2	2	99%	3	8	92%	2	2	99%	46%	37%	517
besayes effer fred	1 100 L11	24/07	2	2	100%	3	5	97%	1	L	100%	1070	0770	317
		30/09	2	2	100%	2	5	97%	2	2	100%			
St Didier de Charpey	100 EH	08/07	3	3	99%	4	6	92%	1	L	99%	-	-	49
Châteaudouble Grenouillet	70 EH	15/07	2	2	100%	5	2	95%	2	9	90%	-	-	-
Châteauneuf Sur Isère La Vanelle	150 EH	06/02	1	6	96%	11	10	86%	1	2	92%	70%	75%	187
Eymeux Chef Lieu	750 EH	20/02	7		98%	4		93%	2		98%	30%	24%	177
Cayrasana Chaftiau	260 EH			5	97%	4		91%			86%	300%	2100/	585
Geyssans Chef Lieu	200 EH	21/01		3	98% 99%	3		96%	1		97% 98%	300%	219%	383
Jaillans Chef Lieu	600 EH			2	99%	3		94%	3		98%	19%	12%	71
Jaillans Ecanciere	340 EH	19/09		2		3		97%	3			17%	100/	61
La Baume Cornillane Chef Lieu	190 EH	17/04		1	100% 98%	5		95% 88%	5		98% 97%	26%	18% 12%	29
La Baume Commane Cher Lieu	170 EH	10/04		}	99%	3		94%	6		97%	20%	1270	27
Marches Chef Lieu	800 EH	22/07		3	99%	3		94%	4		97%	24%	15%	119
Montrigaud Chef Lieu	350 EH	04/03		2	100%	1		98%	1		100%	47%	32%	112
Month gada Cher Elea	330 E11	03/04/2019	3		83%	9		90%	3		96%	4770	3270	112
		16/07/2019	1		98%	8		93%	1:		98%			
Peyrus Chef-Lieu	317 EH	24/09/2019	3		86%	11		78%	3		86%	122%	78%	248
		23/10/2019	2		80%	6		78%	2		88%			
Saint Bonnet de Valclerieux		23/10/2017		_				7070		1	0070			
Chef Lieu	200 EH	13/02	2	2	99%	1	9	97%	3	3	82%	127%	48%	95
Saint Christophe et le Laris Chef Lieu	500 EH	06/03	7	7	95%	4	1	91%	7	7	96%	65%	24%	122
Saint Laurent d'Onay Chef Lieu	150 EH	27/02	2	<u>)</u>	99%	2	9	95%	1	L	99%	23%	13%	19
Saint Michel Sur Savasse Chef Lieu	700 EH	28/08	2	2	99%	2	8	93%	1	L	100%	51%	19%	132
Saint Vincent La Commanderie Chef Lieu	400 EH	24/04	3	3	91%	14	1	88%	3	1	92%	59%	52%	207

Analyses conformes

Analyses non conformes, sous les seuils rédhibitoires

Analyses non conformes, au-dessus des seuils rédhibitoires

						PERFORMANCES DE TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRES SUR LA BASE DES CONCENTRATIONS MESURÉES EN SORTIE									
	 t;)BO5 (m		D						LAI	A STEU MOYEN ES BILAN	NE	
STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2019	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)	
			70	35	60%	400	200	60%	150		50%				
Charpey Chef Lieu	700 EH	08/04	7	77	79%	2'	96	52%	1:	18	46%	89%	91%	576	
Chateaudouble Chef Lieu	200 EH	27/05	2	27	75%	1	75	55%	2	!7	82%	12%	3%	7	
		02/01	25		96%	1:	53	85%	7	'8	88%				
			04/02	4	16	87%	23	30	77%	12	26	77%			
		11/03	10	00	78%	30	00	57%	10	01	51%				
		01/04	1	.3	97%	20	50	69%	9	7	87%				
		16/05	10	60	57%	4:	16	56%	18	36	41%				
Châteauneuf Sur	1800 EH	12/06	6	2	78%	28	36	47%	1:	15	94%	71%	68%	1220	
Isère Chef Lieu	1000 L11	02/07	5	54	82%	30)4	36%	13	34	65%	7 1 70	0070	1220	
		22/08	3	31	87%	2	10	77%	7	'8	90%				
		16/09	4	18	81%	1'	92	54%	7	2	84%				
		26/09	6	9	82%	49	92	48%	2	:3	94%				
		09/10	7	'5	56%	3.	56	30%	18	30	0%				
		28/11	3	35	83%	19	92	80%	10	01	73%				
Crépol Chef Lieu	500 EH	25/02	4	1	90%	23	38	66%	9	0	83%	47%	49%	300	
Parnans Chef Lieu	300 EH	20/03	3	32	79%	13	38	57%	3	7	74%	116%	43%	130	
Upie Chef Lieu	600 EH	13/05	1	.7	82%	1:	16	47%	4	-1	63%	90%	81%	538	

PERFORMANCES DE TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRES SUR LA BASE DES CONCENTRATIONS MESURÉES EN SORTIE										E	TAUX DE FONCTIONNE-					
ا ا ا ا			DBO5 (mg/l)		DCO (mg/l)		M			NTK (mg/l)	PT (mg/l)	MENT SUR L	MENT DE LA STEU SUR LA MOYENNE DES BILANS			
STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2019	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Rédhibitoire	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Niveau de rejet réglementaire	Niveau de rejet réglementaire	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
			70	25	60%	400	90	60%	85	30	50%	10	2,0			
Montmiral	600 EH	18/02	2	2	94%	1	0	93%	ć	5	97%	1	1	82%	10%	63
Chef Lieu	000 EH	26/08	2	2	99%	1	7	93%	1	5	88%	1	2,7	02%	10%	03

64 | Assainissement - Annexes

LISTE DES INDUSTRIELS AUTORISÉS ET/OU CONVENTIONNÉS

	STATION DE TRAIT	EMENT DES EAUX USÉES [DE VALENCE
Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
AGRANA FRUIT France	ASD nouvelles modalités	VALENCE	1039B - Transformation et conservation de fruits
BIOUSSE	Arrêté En attente de mise à jour	BOURG-LES-VALENCE	2561Z - Traitement et revêtment des métaux
BOIRON FRERES SAS	ASD nouvelles modalités	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	1039B - Transformation et conservation de fruits
CASERNE BAQUET - 1ER REGIMENT SPAHIS	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	Caserne militaire - entretien et maintenance de véhicules
CEC (COMPAGNIE EUROPEENNE CARTONNAGE) (devenue CEC PACKAGING)	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	1721B - Fabrication de cartonnages
CH VALENCE	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	8610Z - Activités hospitalières
CLEAN CAR	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
C'PRO (LAUTAGNE)	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	4666Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
CROUZET AUTOMATISMES	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	2733Z - Fabrication de matériel d'installation électrique
DACD	ASD nouvelles modalités	ST MARCEL-LES-VALENCE	4671Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
ESPACE INTERCOMMUNAL ANIMALIER DE VALENCE (ASPA + FOURRIERE)	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. 9609Z - Autres services personnels n.c.a
ESPACE VOLAILLES	Arrêté En attente de mise à jour	CHABEUIL	4789Z - Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
EVVA - GROUPE CORIANCE	ASD nouvelles modalités	VALENCE	3530Z - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
FRANCE FAST FOOD DISTRIBUTION (ex DIKA SARL)	Convention En attente de mise à jour	MALISSARD	4632A - Commecre de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
GEANT CASINO VALENCE SUD	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	Supermarché + restauration collective
GROUPE SCAPA France	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	2219Z - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
LEYBOLD France (ex-OERLIKON)	ASD nouvelles modalités	BOURG-LES-VALENCE	2813Z - Fabrication d'autres pompes et compresseurs
LVI VALENCE (EX CLEAN VALENCE)	ASD nouvelles modalités	VALENCE	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
MARKAL	ASD nouvelles modalités	ST MARCEL-LES-VALENCE	4638B - Commerce de gros (commerce interemtreprises) alimentaires spécialisé divers
MARKEMIMAJE	ASD nouvelles modalités	BOURG-LES-VALENCE	4669B - Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
ONYX	ASD nouvelles modalités	VALENCE	3811Z - Collecte des déchets non dangereux
PDM (PROTECTION ET DECORATION DES METAUX)	Arrêté + Convention En attente de mise à jour	BOURG-LES-VALENCE	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
PEUGEOT SOVACA	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE (Valence)	ASD nouvelles modalités	VALENCE	2651A - Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
SFS GROUP SAS (INTEC)	Convention En attente de mise à jour	VALENCE	2594Z - Fabrication de vis et boulons
SKF	Arrêté En attente de mise à jour	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	3030Z - Construction aéronautique et spatiale
SOLE MIO	Arrêté En attente de mise à jour	MALISSARD	1085Z - Fabrication de plats préparés
SOLYSTIC ALIXAN	ASD nouvelles modalités	ALIXAN	3320C - Conception d'ensemble et assemblage sursite industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SOLYSTIC BLV	ASD nouvelles modalités	BOURG-LES-VALENCE	3320C - Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SPIT (site avenue de Lyon)	Arrêté + Convention En attente de mise à jour	BOURG-LES-VALENCE	2594Z - Fabrication de vis et boulons
THALES AVIONICS	ASD nouvelles modalités	VALENCE	2651A - Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
UCC COFFEE (Ex UNITED COFFEE Ex CAFE PIVARD)	ASD nouvelles modalités	VALENCE	1083Z - Transformation du thé et du café
VERDUN PRESSING	Arrêté En attente de mise à jour	VALENCE	Pressing
ZIMMER BIOMET	ASD nouvelles modalités	VALENCE	4646Z - Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de produits pharmaceutiques

5	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PORTES LES VALENCE											
Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité									
ALAIN MILLIAT	ASD nouvelles modalités	VALENCE	1032Z – Préparation de jus de fruits et légumes									
ANDROS FRUIVAL	ASD nouvelles modalités	PORTES-LES-VALENCE	1032Z - Préparation de jus de fruits et légumes									
BRIOCHE PASQUIER	Convention - En attente de mise à jour	ETOILE-SUR-RHONE	1071A - Fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraiches									
DAIMLER CHRYSLER	Convention - En attente de mise à jour	ETOILE-SUR-RHONE	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers									
HM CLAUSE	Arrêté En attente de mise à jour	PORTES-LES-VALENCE	0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules									
IBE TEXTILE COLORS	ASD nouvelles modalités	BEAUMONT-LES-VALENCE	1330Z - Ennoblissement textile									
LABORATOIRE OXENA	Arrêté + Convention En attente de mise à jour	PORTES-LES-VALENCE	2041Z - Fabrication et conditionnement d'eau de javel, d'eau osmosée et de détergents									
PATISSERIE PASQUIER	Arrêté + Convention En attente de mise à jour	ETOILE-SUR-RHONE	1071A - Fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraiches									
RC TRAITEMENT	Arrêté En attente de mise à jour	PORTES-LES-VALENCE	2561Z - Traitement et revêtement des métaux									
RHODIA OPERATIONS (ex SOLVAY)	ASD nouvelles modalités	VALENCE	2060Z - Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques									
SCANIA	Arrêté En attente de mise à jour	PORTES-LES-VALENCE	4519Z-Commerce d'autres véhicules automobiles									
SNCF TRACTION RHONE-ALPES	Convention En attente de mise à jour	PORTES-LES-VALENCE	4910Z - Transport ferroviaire interurbain de voyageur									
THERMATIS TECHNOLOGIES	ASD nouvelles modalités	PORTES-LES-VALENCE	2825Z - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels									
TILET RECUPERATION	Arrêté En attente de mise à jour	PORTES-LES-VALENCE	3832Z - Récupération de déchets triés									

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE ROMANS										
Etablissement	Type de document		Secteur d'activité							
AKWEL (ex MGI COUTIER)	Arrêté En attente de mise à jour	ROMANS-SUR-ISERE	2229A - Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques							
BERNARD ROYAL DAUPHINE (BRD)	ASD nouvelles modalités	CHATUZANGE-LE-GOUBET	1012Z - Transformation et conservation de la viande de volaille							
CARBEC	ASD nouvelles modalités	ROMANS-SUR-ISERE	1011Z - Transformation et conservation de la viande de boucherie							
DELIFRANCE (ex APPETIT DE France)	ASD nouvelles modalités	ROMANS-SUR-ISERE	1071A - Fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraiches							
DROME SALAISONS	ASD nouvelles modalités	BOURG-DE-PEAGE	1013A - Préparation industrielle de produits à base de viandes							
EARL OCTAVEON	Arrêté En attente de mise à jour	CHATILLON-ST-JEAN	Production de noix sèches							
FRAMATOME (AREVA NP – Anciennement F.B.F.C)	Convention En attente de mise à jour	ROMANS-SUR-ISERE	2446Z - Élaboration et transformation de matières nucléaires							
ISRA	Arrêté En attente de mise à jour	MOURS-SAINT-EUSEBE	2229B - Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques							
LYON BISCUIT (ex. ESAL SAS)	Arrêté + Convention En attente de mise à jour	CLERIEUX	1072Z - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisserie de conservation							
NEGOMETAL	Arrêté En attente de mise à jour	ROMANS-SUR-ISERE	3832Z - Récupération de déchets triés							
PREMIUM	ASD nouvelles modalités	BOURG-DE-PEAGE	2562B - Mécanique industrielle							
REFUGE DES BERAUDS	Arrêté En attente de mise à jour	ROMANS-SUR-ISERE	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire							
ROMANS VIANDE	ASD nouvelles modalités	PEYRINS	4632A - Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie							
ST JEAN BDP	ASD nouvelles modalités	BOURG-DE-PEAGE	1073Z - Fabrication de pâtes alimentaires							
ST JEAN SAS ROMANS	ASD nouvelles modalités	ROMANS-SUR-ISERE	1073Z - Fabrication de pâtes alimentaires							
TANNERIES ROUX	ASD nouvelles modalités	ROMANS-SUR-ISERE	1511Z - Apprêt et tannage des cuirs, préparation et teinture des fourrures							
TRAITEMENT DES METAUX DAUPHINOIS SIC (TMD)	Arrêté + Convention En attente de mise à jour	BOURG-DE-PEAGE	2561Z - Traitement et revêtement des métaux							

AUTRES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Etablissement	Type de document		Secteur d'activité						
DROME LAPINS	Arrêté + Convention En attente de mise à jour	CREPOL	1011Z - Transformation et conservation de la viande de boucherie						

Rapport d'activité 2019 | 67



Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo 1 place Jacques Brel CS 30125 26905 VALENCE cedex 9 valenceromansagglo.fr

Direction de l'assainissement 04 75 75 41 50 assainissement@valenceromansagglo.fr

Accueil du public au 70, rue André-Marie Ampère, 26300 Chatuzange-le-Goubet Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h